Solidarité Laïque

Éléments financiers 2025

Rapport financier du trésorier p. 4

Rapport du Commissaire aux comptes p. 18

Budget prévisionnel 2026 p. 66

Rapport financier du trésorier

Roger Crucq

Solidarité Laïque

Rapport financier

Exercice 2025

Roger CRUCQ, Trésorier

Introduction

L'exercice comptable de l'association « Solidarité Laïque » tenu du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 a fait l'objet d'un traitement par le service comptable selon les principes généralement admis.
Les comptes annuels sont annexés au rapport financier.
Le Trésorier remercie Asma Azeddou, Nathalie Puech, comptables, Carole Coupez, Déléguée générale et Claude Amari, Trésorier adjoint pour leurs aides précieuses dans ce travail de présentation et d'analyse.

Ces comptes annuels sont présentés dans un ensemble documentaire composé des éléments suivants :

- **Le bilan**
- **Le compte de résultat**
- **Les annexes contenant notamment le compte de résultat par origine et destination (dit « CROD ») ainsi que le Compte Emploi Ressources (dit « CER »)**

Les éléments marquants de l'exercice 2025

Outre les contextes en France (incertitudes récurrentes sur le budget de l'État) et à l'international (désengagement progressif de la France sur certaines zones où agit Solidarité Laïque) qui sont à impacts forts sur la conduite des exercices financiers, deux éléments significatifs sont venus interagir sur l'exercice 2025 :

- A la suite de la clôture du programme FISONG notifiée par l'AFD le 20 décembre 2024 avec la nécessité de reverser 490K€ de fonds non consommés, cette somme jusqu'alors positionnée sur les fonds dédiés de l'association a été transférée sur la ligne « Dettes » ce qui est venu alourdir la charge due sans hausse simultanée de produits correspondant et sans fonds propres disponibles. Cette situation dans le contexte de fragilité a conduit à une demande exceptionnelle de rétrocession progressive du montant calculée au rythme des effets du plan de redressement en cours. A l'heure de la rédaction de ces lignes, la réponse n'est pas encore connue.
- Pour le premier exercice depuis plusieurs années, la collecte affiche une légère diminution dont les causes peuvent être multiples (inquiétude des donateurs face aux situations politiques et géopolitiques notamment). Cette « alerte » doit économiquement être perçue comme un premier signal négatif alors que la collecte était réputée, particulièrement depuis la mise en place du plan de redressement, comme un élément stabilisateur dans l'équilibre économique de l'association.

Présentation du rapport financier

Par commodité pour le lecteur, ce rapport financier présente l'ensemble des données en Kilos-euros.
Les données ajustées à l'Euro sont consultables dans les documents présentés à l'AG (compte de résultat, bilan et annexe.)
L'exercice 2025 présente un déroulé et une situation stabilisée quasi identique aux deux exercices précédents. Le résultat obtenu se situe au-delà de celui attendu au BP présentée lors de la dernière AG et permet à cet exercice de s'achever par une nouvelle réduction du déficit des fonds propres de l'association, ceux-ci restant cependant en deçà de l'objectif de reconstitution.

Pour la troisième année consécutive, la politique de redressement économique mise en œuvre par Solidarité Laïque, produit un résultat positif de 24K€ dont le présent rapport traitera de sa constitution.

Outre le tableau de présentation des flux par origine et destination, le texte qui suit ne reprendra pas l'ensemble des éléments qui constituent le modèle économique de l'organisation. Le lecteur pourra se référer aux deux derniers rapports financiers afin d'y retrouver ces supports sur lesquels l'action du Conseil d'administration et des équipes opérationnelles est constante afin de parvenir progressivement au retour à l'équilibre.

Pour rappel, le modèle économique simplifié de Solidarité Laïque repose pour partie sur l'identification des fonds par origine et destination.

Origine des fonds	**Fonds publics** AFD + Collectivités	**Fonds privés** Cofi-ANCV-FdF…	**Générosité du public.** Collecte et Legs	**Cotisations des membres**	**Fonds dédiés** Source : Subv et collecte	**Fonds propres** Source : Résultats des exercices
Destination des fonds	Actions Fonct administra Fonds dédiés Fonds propres		FDRF Actions Fonds dédiés (Aff) Fonds propres (Naff) -1-	Fonctionnement	Actions fléchées	Actions Fonctionnement Investissements

(1) Aff : Collecte affectée – Naff : collecte non affectée

1

Ce rapport financier est construit selon le plan suivant

- **1 : Les chiffres clés 2025**
  - Le résultat et l'impact sur les fonds propres
  - Évolution des produits et des charges
  - Évolution du ratio « Générosité/Frais de recherche de fonds »
- **2 : Les comptes par origine et destination**
  - Les fonds publics
  - Les fonds privés
  - La générosité du public
  - Le mouvement des fonds dédiés
- **3. Autres ressources et autres charges**
  - Cotisation des membres
  - Valorisations
- **4 : Synthèse du financement de la mission sociale**
- **5 : La construction du résultat ; perspectives et alertes**
- **6 : Éléments significatifs du Bilan**

1 : Les chiffres clés 2025 (en K€)

1.1. Le résultat et l'impact sur les fonds propres

K€	2025	2024	2023
Résultat Exploitation	9	545	165
Résultat comptable	24	123	141
Fonds propres	- 139	-163	-286

Évolutions des produits
Les produits ont diminué de 3,2% entre 2024 et 2025

Évolutions des charges
Les charges ont diminué de 1,81% entre 2024 et 2025
Comparées à 2022, elles ont diminué de 26,77%

Les fonds propres continuent lentement leur progression vers un retour au positif mais resteront déficitaires de -139K€ après l'affectation du résultat.

1.2. Évolution des produits et des charges

	2025	2024	2023
Produits Exploit	6 718	6 875	7 737
Total Produits	6 735	6 958	7 744

Evolution des produits

	2025	2024	2023
Charges Exploit	6 708	6 330	7 572
Total Charges	6 711	6 835	7 602

Evolution des charges

1.3. Évolution du ratio « Générosité/Frais des recherche de fonds

Le ratio « FDRF/Collecte affiche en 2025 42,92% sans y incorporer les legs et 41,60% en les incorporant. Le ratio moyen sur les 5 derniers exercices est de 44,13% avec les legs et de 42,64% sans les legs. Hors l'année 2022 qui fut en tous points exceptionnelle, on note que ce ratio est stable d'un exercice à l'autre.

2 : Les comptes par origine et destination (en K€)

2.1. Les fonds publics par origine et destination

Les subventions publiques (AFD, Collectivités et établissements publics) utilisées dans l'exercice pour les actions affichent en 2025 un montant total de 2 856K€ contre 2 477K€ en 2024 **soit une hausse de 13,27%**
Si cette hausse ne doit pas cacher la diminution déjà observée et attendues pour les mois et années futures. Les sommes engagées sur les actions en 2025 étaient déjà acquises par convention et versées et utilisées dans l'exercice.

Sur ce montant ont pu être prélevés 389K€ qui sont venus alimenter les produits du support administratif des actions.

	2025
CPD2	234
Lekol	1 020
SAA (Tun)	736
EDV/ECSI	55
J2R 31	145
J2R Phase 4	551

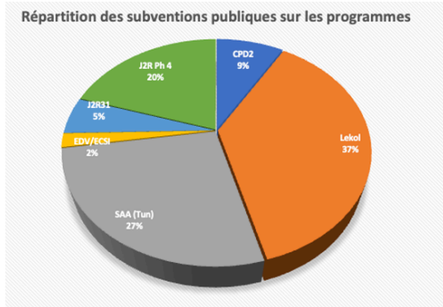

Ces deux représentations présentent la répartition des montants sur les actions des sommes issues des origines publiques. Il est à noter principalement le programme « Lekol » (Haïti) sur lequel 37% du total perçu a été affecté.
L'achèvement de certains programmes « forts » et les incertitudes qui demeurent sur les ouvertures nouvelles ne permettent pas à ce jour d'anticiper sur les évolutions de cette ligne ce qui réduit la capacité à rédiger des prévisionnels sécurisés.

2.2. Les fonds privés par origine et destination

Les fonds privés (co-financements hors subventions publiques) utilisés se sont élevés en 2025 à 818K€ soit une augmentation de 14% par rapport à l'année précédente. 63% (500K€) de ces fonds sont issus de l'ANCV au bénéfice de l'action « Vacances/Insertion » qui au total, utilise 55% de l'ensemble des fons encaissés.
D'autres financeurs (Fondation de France, Fonjep, Région Marseille…) abondent ce financement qui reste une ressource qu'il convient de protéger et de renforcer, notamment au regard du déséquilibre de plus en plus prégnant généré par la diminution des fonds publics

2.3. La générosité du public

- **L'origine des fonds**

Cette ligne se décline entre trois types de ressources :
- La collecte affectée
- La collecte non affectée
- Les legs et libéralités

La collecte générale s'est élevée en 2025 à 2 360K€ soit une diminution de - 7,16% par rapport à l'exercice précédent. On notera que cette diminution est un indicateur nouveau au regard des exercices précédents.
La part de la collecte affectée représente 301K€ soit une diminution de - 34,88% par rapport à l'exercice précédent. On se souviendra qu'à la fin de l'année 2024, l'appel aux dons suite au désastre climatique de Mayotte avait fortement mobilisé les donateurs.
La part de la collecte non affectée s'est élevée à 2 059K€ soit une diminution de - 2,57% par rapport à l'exercice précédent.

Au regard du budget prévisionnel établit en début d'année, on observe que 96% de l'objectif a été atteint ce qui, dans un contexte économique et politique instable demeure performant.

La ligne « Legs » affiche un résultat de 75K€ soit une diminution de -14,77% par rapport à l'exercice précédent. On notera que cette diminution n'est pas significative puisque de nombreuses libéralités sont acquises à Solidarité Laïque et en cours

de traitement (immobilier, assurances-vie) pour un montant évalué à environ 400K€ (dont les encaissements peuvent se répartir sur plusieurs exercices)

- **La destination des fonds**

Les frais de recherche de fonds (FDRF) se sont élevés à 1 013K€, soit une diminution de -2,57% par rapport à l'exercice précédent :

- 948K€ ont été imputés à la collecte non affectée
- 65K€ ont été imputés à la collecte affectée

Les frais de recherche de fonds se répartissent en 3 blocs d'activité :

-Les outils, supports de fonctionnement (frais informatiques, matériels, base de données, plateformes digitales
-Les salaires : pôle développement, relations donateurs
-Les investissements pour la levée de fonds (campagnes récurrentes d'appel à dons, prospection, travaux sur les libéralités, parrainage°

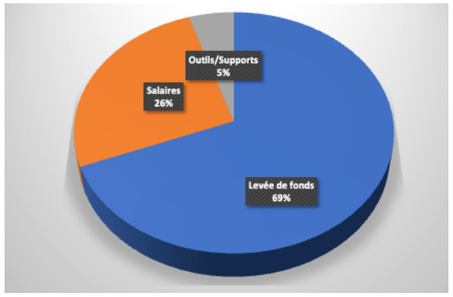

On notera que ces résultats provoquent une légère augmentation du ratio comme le montre le tableau ci-dessous

Il demeure essentiel d'observer le ratio moyen sur plusieurs années (5) puisque les opérations de recherche de fonds annuelles ont un impact non seulement sur l'année en cours mais aussi sur les années à venir, notamment dans l'optique de la fidélisation des donateurs.

	2025	2024	2023	2022	2021	Moyenne
Ratio sans legs	42,92%	41,25%	45,06 %	51,80 %	39,64%	44,13%
Ratio avec legs	41,60%	39,69 %	41,73 %	51,78 %	38,42%	42,64%

L'utilisation de la collecte pour les actions s'est ainsi répartie :

- 301K€ affectés sur les actions au titre de la collecte affectée
  - Dont 300K€ sur les actions à l'international
  - Dont 1K€ (240€) sur les actions en France
- 519K€ affectés sur les actions au titre de la collecte non affectée
  - Dont 384K€ sur des actions à l'international
  - Dont 134K€ sur des actions en France

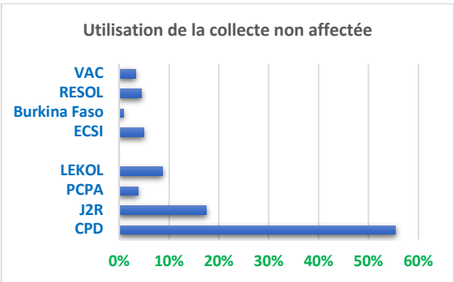

Le tableau ci-contre présente la répartition dans l'utilisation de la collecte. On y notera la part consacrée au programme CPD pour lequel l'AFD a mis fin au financement et prolongé par décision du Conseil d'administration en reposant son accord sur l'éventualité d'acceptation d'un nouveau financement non encore confirmé au jour de l'écriture de ces lignes.

Les « Frais administratifs » prélevés sur la collecte
Sur chaque utilisation de la collecte, un prélèvement de 10% est prélevé et va abonder les produits du support administratif.
Ce sont ainsi 236K€ qui ont été prélevés sur la collecte utilisée pour des actions soit une diminution de -6,72% par rapport à 2024.
L'affectation des « Frais administratifs » aux produits de « structure » se décline selon les origines suivantes :

- Issus de la collecte affectée et non affectée, utilisée : 82K€
- Issus de la collecte non affectée et non utilisée : 154K€

Le reliquat de la collecte (440K€)
Comptablement, la « mécanique » de la collecte non affectée qui aura un impact déterminant sur le résultat s'établit comme suit :

- Collecte perçue non affectée : 2 059K€
- Contribution volontaire : 2K€
- FDRF prélevés sur la collecte non affectée : 948K€
- Frais administratif sur la collecte non affectée : 154K€
- Collecte disponible après prélèvement des FDRF et des Frais Administratifs : 959K€
- Collecte utilisée dans l'exercice : 519K€
- Reliquat de collecte 2025 : 440K€

2.5. Les mouvements des fonds dédiés

L'évolution de la ligne « Fonds dédiés » montre une gestion contrôlée des fonds ainsi mis en réserve. Ouverts avec 418K€ dont 293K€ issus de la générosité du public et 124K€ issus des subventions, l'exercice s'achève avec un solde de 225K€ dont 216K€ issus de la générosité et seulement 9K€ issus des subventions.

Ce faible montant s'explique par une très faible dotation issue des subvention (6K€) et une reprise importante (121K€) effets comptables des fins de programmes.

Pour mémoire, les 481K€ (Fisong interrompue) que nous avions sortis des fonds dédiés pour les positionner sur une ligne de dette en vue du remboursement à l'AFD ont fait l'objet en 2025 d'échanges sur les modalités de la restitution.

3 : Autres ressources et autres charges

3.1. Les cotisations des membres

Les cotisations perçues en 2025 (255K€) sont en diminution par rapport à 204 (270K€) soit une diminution de 5,56%.

Cette diminution est à observer au regard de plusieurs paramètres : ajustement de certaines cotisations à la demande d'organisations membres en difficulté économique, ajustement de la base des appels de cotisations à la réalité des membres de l'Union au 31/12/2025

Les cotisations des membres de Solidarité Laïque représentent 3,80% des produits d'exploitation de l'Union et 20,17% des produits affectés à la structure administrative.

La somme collectée au titre de la cotisation est affectée au fonctionnement administratif, support des actions conduites.
Elle représente un levier structurel non négligeable car est une source de revenus stable pour l'association qui renforce son indépendance financière par rapport aux subventions publiques.

3.2. Les valorisations (contributions volontaires et prestations en nature)

MISSIONS SOCIALES	France	116 400	11 500
	Etranger	14 700	2 750
FRDF		15 750	123 444
Fonctionnement		90 000	16 360
TOTAL		236 850	154 054

Les contributions volontaires en nature ont été évaluées à 391K€ en 2025 contre 355K€ en 2024.

Inscrites en comptabilité en produit et en charge, elles n'impactent pas le résultat mais apportent une information sur un apport qui n'est pas purement financier, mais essentiellement humain.

4 : Synthèse du financement de la mission sociale de Solidarité Laïque

	Subventions publiques	Fonds privés	Mouvements sur FD	Collecte non affectée
2025	2 856	818	193	519 + 301 (Coll affect)

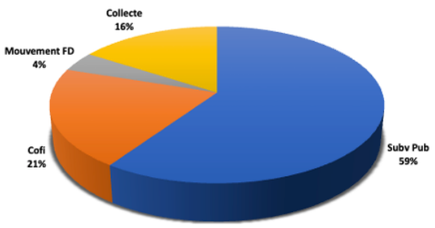

En comparaison avec l'exercice précédent, on notera que si la part de fonds dédiés utilisés est en significative diminution (de 11 à 4%) du fait que plusieurs programmes arrivent à terme, celle financée par les fonds publics, pour la même raison est en hausse. Mécaniquement, les parts liées aux cofinancements (fortement marqués par la subvention ANCV sur le programme « vacances insertion ») et à la générosité du public sont en hausse même si cette dernière diminue légèrement en valeur passant pour la partie non affectée de 539K€ en 2024 à 519K€ en 2025. Ces % sont un indicateur qui ne vaut donc que pour l'année en cours.

5 : La construction du résultat

Le résultat de l'exercice se construit par combinaison des deux éléments :

- Résultat du support administratif
- Reliquat de la collecte (part non utilisée)

a) <u>Résultat du support administratif</u>

Les produits de structure ont diminué de 30K€ entre les deux derniers exercices (de 1 064K€ à 1 031K€) alors que les charges ont augmenté de 249K€ sur la même période (de 1 432K€ à 1 681K€).

Cela entraîne un déficit sur le support administratif à -416K€ (contre -367K€ en 2024)

	Actions	FRDF	Fct Admini	Total RH
2022	751	224	777	1 752
2023	817	303	722	1 842
2024	741	289	717	1 747
2025	815	265	847	1 943

Cette hausse est principalement due à la ligne RH qui a fortement augmenté en 2025 par la nécessité de reprendre sur les fonds propres des salaires qui ne sont plus couverts par les budgets des programmes (fin de programmes et interruption de financement en cours d'exécution (Fisong), la hausse négociée des salaires et le retour dans l'effectif d'un salarié en retour de longue maladie.

Le tableau ci-dessus montre la hausse de la ligne et les variations dans sa répartition sur les trois destinations : Actions, Frais de Recherche de fonds et Support administratif.

On notera l'indicateur qui montre que les « Frais administratif » prélevés sur les subventions et collecte pour le fonctionnement du support administratif (625 K€ en 2025) ne permettent pas de couvrir la ligne RH imputée à ce support (815K€). Il en est ainsi depuis 2023. Ce sont donc les autres produits (notamment la cotisation des membres) qui doivent financer le complément ce qui laisse peu de marge pour les autres actions et entraine automatiquement les déficits constatés.

	Produits annuels	Ligne RH	Part Ligne RH/Produits
2021	7 526	1 576	20,94%
2022	8 090	1 752	21,66%
2023	7 743	1 842	23,79%
2024	6 958	1 747	25,11%
2025	6 878	1 943	28,02%

Ce tableau montre l'évolution de la part de la ligne RH au regard des produits totaux de l'association.

Cette part augmente mécaniquement par l'effet conjugué de la diminution des produits et de la hausse de la charge.

Les prospectives pour 2026 montrent que le taux s'approchera des 35%.

b) <u>Le reliquat de la collecte</u>

Celui-ci s'élève à 440K€ (contre 490 K€ en 2024 et 279K€) en 2023. Ce reliquat vient donc cette année encore atténuer le déficit du support administratif et permet même le dégagement d'un résultat positif de 24K€.

Le déficit du support administratif (-416K€) est entièrement compensé par le reliquat de collecte. Si l'on prend en compte les 24K€ d'excédent, c'est l'intégralité de ce reliquat de collecte qui a permis le résultat positif constaté.

Les conclusions à tirer de cette observation sont à nuancer car il conviendra d'y intégrer la prise en charge nouvelle de la part RH qui n'est plus prise en compte dans les lignes « Programme » (cf ci-dessus)

5 : Éléments significatifs du Bilan

Actif		Passif
Actif immobilisé 10 288		**Fonds propres : - 139 334**
		Fonds reportés et dédiés : 654 646
Actif Circulant. 4 002 911		Dont : Fonds reportés liés aux legs : 429 337
Dont : Stock : 12 889		Fonds dédiés : 225 309
Dont Legs : 429 337		
Créances : 1 791 744		**Dettes : 3 497 887**
Dispo : 1 386 189		Dont : Dette fournisseurs : 258 204
CCA : 382 592		Dette sociale : 334 047
		Remb (dont Fisong) 490 369
		PCA : 2 415 059
Total créances et dispo: 4 002 911		**Total « Dettes » : 3 497 887**
Total général : 4 013 199		**Total général : 4 013 199**

Le bilan montre la faible part de l'actif immobilisé, Solidarité Laïque n'étant notamment pas propriétaire de son siège sociale.
L'actif circulant est principalement impacté par les créances (montants à percevoir non encore disponibles et destinés à financer les charges des actions).

Les disponibilités (sommes encaissées) viennent compléter le montant des créances pour un total de 3 560K€ duquel nous devons extraire les Fonds dédiés (225K€, qui sont des sommes dues) ce qui place le montant à ces disponibilités l'actif à 3 335K€

Le bloc « dettes » affiche 3 498K€ (sommes dues au titre des programmes, dettes sociales et remboursement à l'AFD). Nous observons donc un différentiel négatif de 162K€ (qui pourrait-être couvert par la ligne des legs en attente (429K€) mais celle-ci ne peut comptablement être intégrée à l'analyse tant que ces sommes ne sont pas encaissées.

Du point de vue de la solvabilité à court terme, on peut donc observer que l'association est en tension mais celle-ci est atténuée par les actions entreprises notamment en termes de réductions de charges et par les démarches actuelles auprès de l'AFD pour engager un échéancier de remboursement des 490K€ correspondants au montant de la subvention du dispositif Fisong non utilisée suite à l'arrêt de ce programme.

Il en est de même de la solvabilité dite « structurelle » puisque la part des ressources (Fonds propres et fonds dédiés) reste faible dans le passif.

Les fonds propres apparaissent toujours en négatif (-139K€).

Le passif du bilan affiche dont que 13% des ressources sont issus des fonds propres (négatifs) ou dédiés (fonds fléchés).

87% du passif représentent donc les « dettes » et engagements de Solidarité laïque au titre de ses actions.

<u>Alerte et perspective</u>

En conclusion, l'association demeure « en tension », sa fragilité structurelle reste importante notamment par la difficulté à recouvrir les fonds propres négatifs.

L'enjeu pour Solidarité Laïque est de dégager des excédents sur plusieurs années encore pour reconstituer des fonds propres positifs, réduire la dépendance aux dettes et aux fonds dédiés et retrouver de la marge pour investir dans son projet associatif.

Il convient de poursuivre et de renforcer le plan de redressement engagés en 2023 en se donnant les moyens d'inverser les tendances des lignes de produits et de charges, tendances qui conduisent à la dégradation progressive de la structure économique de l'association.

Rapport du Commissaire aux comptes

bakertilly

Audit - Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Reconnue d'utilité publique le 23 août 1990
Siège social : 22, rue Corvisart
75013 PARIS

SIREN : 339 797 920

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.

COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE
Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Reconnue d'utilité publique le 23 août 1990
Siège social : 22, rue Corvisart
75013 PARIS
SIREN : 339 797 920

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'**Association COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 10 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Réda MEKOUAR
10/06/2026
Certifié par yousign
Reda MEKOUAR

Audit - Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE
Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Reconnue d'utilité publique le 23 août 1990
Siège social : 22, rue Corvisart
75013 PARIS

SIREN : 339 797 920

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.

COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Reconnue d'utilité publique le 23 août 1990
Siège social : 22, rue Corvisart
75013 PARIS
SIREN : 339 797 920

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'**Association COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAIQUE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable concernant la première application du nouveau Règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note « Annexe 1 – Compte de résultat par origine et destination 2025 » et la note « Annexe 2 – Compte d'emplois annuels des ressources collectées auprès du public 2025 » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 10 juin 2026
Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Réda MEKOUAR
10/06/2026
Certifié par Yousign
Reda MEKOUAR

BILAN ACTIF

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ...	93 057,94	93 057,94				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,19		0,18
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	86 562,83	79 169,71	7 393,12		8 794,20	
Autres immobilisations corporelles	7 212,45	7 085,59	126,86		534,64	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,07		0,08
Participations	500,00		500,00		500,00	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 268,15		2 268,15		3 783,47	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**189 601,37**	**179 313,24**	**10 288,13**	**0,26**	**13 612,31**	**0,27**
Stocks et en-cours	12 889,50		12 889,50	0,32	11 491,50	0,22
Créances				64,88		84,70
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	35,00		35,00		1 179,60	
Créances reçues par legs ou donations	429 337,26		429 337,26		197 079,54	
Autres créances	1 804 074,10	12 329,88	1 791 744,22		3 973 568,42	
Charges constatées d'avance	382 592,10		382 592,10		155 224,71	
Valeurs mobilières de placement	123,30		123,30		122,95	
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	1 386 189,75		1 386 189,75	34,54	756 630,71	14,81
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	**4 015 241,01**	**12 329,88**	**4 002 911,13**	**99,74**	**5 095 297,43**	**99,73**
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	**4 204 842,38**	**191 643,12**	**4 013 199,26**	**100**	**5 108 909,74**	**100**

BILAN PASSIF

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		7,25		5,69
Fonds propres statutaires	144 764,82		144 764,82	
Fonds propres complémentaires	146 163,24		146 163,24	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		7,88		6,19
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	316 294,00		316 294,00	
Autres réserves				
Report à nouveau	-770 334,62	-19,20	-893 407,03	-17,49
Excédent ou déficit de l'exercice	23 777,93	0,59	123 072,41	2,41
Situation nette (sous-total)	**-139 334,63**	**-3,47**	**-163 112,56**	**-3,19**
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	**-139 334,63**	**-3,47**	**-163 112,56**	**-3,19**
Fonds reportés liés aux legs ou donations	429 337,26	10,70	197 079,54	3,86
Fonds dédiés	225 309,38	5,61	417 831,38	8,18
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	**654 646,64**	**16,31**	**614 910,92**	**12,04**
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	207,57	0,01	207,57	
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	258 204,09	6,43	288 182,53	5,64
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	334 047,41	8,32	290 922,15	5,69
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	490 369,00	12,22	508 225,91	9,95
Produits constatés d'avance	2 415 059,18	60,18	3 569 573,22	69,87
TOTAL DES DETTES (IV)	**3 497 887,25**	**87,16**	**4 657 111,38**	**91,16**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	**4 013 199,26**	**100**	**5 108 909,74**	**100**

COMPTE DE RÉSULTAT

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	255 204,78	269 853,79	-14 649,01	-5,43
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	6 038,20	2 292,82	3 745,38	163,35
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	3 777 363,14	3 165 127,41	612 235,73	19,34
Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	2 359 536,27	2 528 644,90	-169 108,63	-6,69
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	75 379,00	88 763,25	-13 384,25	-15,08
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		100 462,67	-100 462,67	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	244 094,00	717 039,00	-472 945,00	-65,96
Autres produits	65,25	2 617,40	-2 552,15	-97,51
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**6 717 680,64**	**6 874 801,24**	**-157 120,60**	**-2,29**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks	-1 398,00	85,00	-1 483,00	
Autres achats et charges externes	1 538 495,68	1 483 608,79	54 886,89	3,70
Aides financières	3 031 813,67	2 664 111,07	367 702,60	13,80
Impôts, taxes et versements assimilés	147 673,82	146 458,85	1 214,97	0,83
Salaires	1 354 889,12	1 292 862,99	62 026,13	4,80
Cotisations sociales	576 709,96	454 233,70	122 476,26	26,96
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 600,35	8 936,26	-3 335,91	-37,33
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	51 572,00	213 909,30	-162 337,30	-75,89
Autres charges	2 872,48	65 634,36	-62 761,88	-95,62
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**6 708 229,08**	**6 329 840,32**	**378 388,76**	**5,98**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**9 451,56**	**544 960,92**	**-535 509,36**	**-98,27**

COMPTE DE RÉSULTAT

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		13 555,64	52,13	13 503,51	
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change			1 309,22	-1 309,22	-100,00
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(III)**	**13 555,64**	**1 361,35**	**12 194,29**	**895,75**
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(IV)**				
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(III-IV)**	**13 555,64**	**1 361,35**	**12 194,29**	**895,75**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV)**	**23 007,20**	**546 322,27**	**-523 315,07**	**-95,79**
Produits exceptionnels	(V)	3 876,60	82 322,30	-78 445,70	-95,29
Charges exceptionnelles	(VI)	111,87	505 561,16	-505 449,29	-99,98
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(V-VI)**	**3 764,73**	**-423 238,86**	**427 003,59**	**100,89**
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	2 994,00	11,00	2 983,00	
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V)**	**6 735 112,88**	**6 958 484,89**	**-223 372,01**	**-3,21**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VII+VIII)**	**6 711 334,95**	**6 835 412,48**	**-124 077,53**	**-1,82**
EXCÉDENT OU DÉFICIT		**23 777,93**	**123 072,41**	**-99 294,48**	**-80,68**
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature		154 054,00	252 122,00	-98 068,00	-38,90
Prestations en nature					
Bénévolat		236 850,00	102 713,00	134 137,00	130,59
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE		**390 904,00**	**354 835,00**	**36 069,00**	**10,17**
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens		154 054,00	102 713,00	51 341,00	49,98
Prestations en nature					
Personnel bénévole		236 850,00	252 122,00	-15 272,00	-6,06
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.		**390 904,00**	**354 835,00**	**36 069,00**	**10,17**
TOTAL		**23 777,93**	**123 072,41**	**-99 294,48**	**-80,68**

ANNEXE COMPTABLE

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

- Solidarité Laïque a été reconnue d'utilité publique le 23 août 1990 (JO du 29 août 1990). Il s'agit d'une association humanitaire à but non lucratif qui oeuvre pour des missions sociales éducatives et de lutte contre les inégalités et contre les exclusions. L'association est aussi un collectif de 48 organisations liées à l'école publique, à l'éducation populaire et à l'économie sociale et solidaire.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

- Solidarité Laïque agit en France et dans une vingtaine de pays.

Les moyens mis en oeuvre sont :

- Les missions sociales sont financées par des donateurs et des bailleurs.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 4 013 199,26 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 23 777,93 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2025, les fonds propres de l'association demeurent négatifs et s'établissent à -139 K€ contre -163 K€ au 31 décembre 2024. L'exercice clos le 31 décembre 2025 se traduit toutefois par un excédent de 23 K€, confirmant l'amélioration progressive de la situation financière observée depuis la mise en œuvre du plan de redressement engagé en 2023.

L'association évolue dans un contexte marqué par une diminution des financements publics en particulier ceux consacrés à l'aide au développement et par une réduction du nombre de financements institutionnels dont elle bénéficie.

Par ailleurs, un programme financé par l'Agence Française de Développement dans le cadre du dispositif FISONG au Burkina Faso a fait l'objet d'un arrêt anticipé en mai 2024. Les discussions engagées avec le bailleur en vue de réaffecter les financements non utilisés à d'autres projets n'ont pas abouti. En conséquence, l'Agence Française de Développement a demandé le reversement d'un montant d'environ 490 K€ correspondant aux financements non consommés (notification fin décembre 2024). L'association a sollicité dès 2025 la mise en place d'un échéancier de remboursement afin de tenir compte de sa situation financière. À la date d'arrêté des comptes aucune réponse n'a été reçue de l'Agence Française de Développement.

L'association demeure également dans l'attente de la décision de l'Agence Française de Développement concernant le renouvellement d'un programme structurant arrivé à échéance au cours de l'exercice 2025.

Face à ces éléments, le conseil d'administration a engagé plusieurs mesures destinées à préserver l'équilibre financier de l'association. Ces mesures comprennent notamment des économies sur les activités et les frais de recherche de fonds, la poursuite de la maîtrise des charges de structure, la confirmation par la CNP Assurances d'un virement imminent de 200 000 euros au titre d'un contrat d'assurance-vie, dont le versement est désormais avéré ainsi qu'un projet de réorganisation visant à adapter durablement le niveau des charges aux ressources attendues.

Les prévisions financières établies par la délégation générale et les mesures engagées conduisent la gouvernance à considérer que l'association disposera des ressources nécessaires à la poursuite de ses activités et à l'honoration de ses engagements au cours des douze mois suivant la clôture.

Toutefois, l'issue des discussions en cours avec l'Agence Française de Développement concernant les modalités de remboursement du solde de la dette FISONG, la concrétisation des économies envisagées ainsi que la réalisation des autres hypothèses retenues dans les prévisions financières constituent des événements et circonstances qui indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Les comptes annuels ont néanmoins été établis selon le principe de continuité d'exploitation compte tenu des mesures qui ont été engagées.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est établi selon le modèle de tableau synthétique. La version détaillée de l' état séparé des avantages et des ressources provenant de l' étranger que l' association doit établir est mise à disposition de toute personne qui en ferait la demande par email.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Informations concernant la première application du Règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers

L'article 27 du règlement 2022-06 s'applique pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les changements de méthodes comptables induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement ne nécessitent pas de retraitement des comptes antérieurs. Toutefois, tant donné que le Règlement impose de présenter la colonne comparative selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat prévus par le Règlement et que ceux-ci diffèrent de ceux applicables avant son entrée en vigueur, des modifications de présentation doivent être opérés dans la colonne comparative 2024, dans le seul objectif de respecter ces nouveaux modèles.

Les regroupements et reclassements suivants ont été effectués dans les colonnes 2024 du bilan et du compte de résultat :

1. Regroupements

Les charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024, sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles » sans réapprécier leurs qualifications en tant que produits exceptionnels / charges exceptionnelles.

2. Reclassements

Les postes « immobilisations en cours » sont regroupées avec les « avances et acomptes ».

Le poste « charges constatées d'avance » est présenté dans la rubrique « créances ».

La technique comptable des transferts de charges étant supprimée, les transferts de charges d'exploitation 2024 sont présentés :

- S'ils sont rattachés au résultat d'exploitation dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », dans le système de base ou dans le poste « Autres produits » dans le système abrégé ;
- S'ils sont rattachés au résultat financier, dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions » ;
- S'ils sont rattachés au résultat exceptionnel, dans le poste « Produits exceptionnels ».

Par ailleurs, l'application du Règlement emporte les changements significatifs suivants :

1. Présentation des montants comptabilisés dans le résultat courant 2025 d'éléments qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du Règlement

Néant ou non significatif.

2. Présentation des changements induits par la suppression de la technique de transferts de charges

Néant ou non significatif

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Logiciels		L 3-5
Réalisation de films		L 3
Agencements & Aménagements		L 10
Matériel de transport		L 5
Matériel et mobilier de bureau		L 3 à 10

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

La valeur est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les interêts sont toujours exclus.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le poste autres créances comprend des subventions à recevoir pour 1 575 285 € et des produits à recevoir pour un montant de 196 456 € correspondant principalement à des dons, cotisations adhérents, reversements partenaires à recevoir et la cession d'un bien à Thiouville.

Disponibilités

Le solde des disponibilités au 31 décembre 2025 qui s'élève à 1 386 105 € comprend des comptes sur livret pour 83 851 € et des comptes ouverts au nom de Solidarité Laïque pour des délégations régionales pour un total de 97 444 €.
Les délégations bénéficient d'avances de trésorerie faisant l'objet d'un suivi au siège de solidarité laïque.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs et par des donateurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

A la clôture de l'exercice 2025, les ressources affectées par des tiers ou donateurs et non encore utilisées s'élèvent à 225 309 €.

Les fonds reportés liés à des legs acceptés mais non encaissés au 31 décembre 2025 se sont élevés à 429 337 €.

Un tableau annexé aux comptes analyse les excédents ou insuffisances de ressources par projet. En cas d'insuffisance de ressources, le déficit est financé par prélèvement sur la collecte générale si la reprise de fonds dédiés ne permet pas de couvrir l'intervention.

Pour chaque projet, les charges directes d'intervention sont comptabilisées de façon analytique.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Compte de résultat et comptes d'interventions

Compte de résultat

Frais administratifs et de fonctionnement

L'association retient des frais administratifs sur l'ensemble de ses programmes pour financer ses frais de structure, ces montants sont déterminés sur chaque convention signée.
Pour l'ensemble de la collecte, les frais administratifs perçus représentent 10% des sommes perçues.

Compte d'Intervention et Comptabilité Analytique

Ces comptes sont destinés à suivre les mouvements financiers par intervention au sein d'une comptabilité analytique. Ils fonctionnent selon le schéma suivant :

	CHARGES	PRODUITS
Frais directs d'intervention (achats, services extér)	×	
Subventions		×
Frais Administratifs		- ×
Collecte affectée		×
Collecte générale		×
Frais de collecte (10%)		- ×
Provisions/Reprises		+ / - ×

Si les frais directs d'intervention ne sont pas couverts par des subventions ou des collectes affectées, l'intervention est financée soit :
· par une reprise sur fonds dédiés,
· par un prélèvement sur la collecte générale.

Dans le cas où les collectes affectées ou bien les subventions seraient supérieures aux frais, l'écart est affecté aux fonds dédiés.

COMPTE EMPLOI RESS.(CER)-FRAIS RECH FONDS-INFOS COMPL

Compte Emplois Ressources

La présentation du compte "emploi ressources "est conforme au règlement ANC n° 2018-06.
Egalement l'association présente un compte de résultat par origine et destination (CROD) suivant la réglementation de l'article 432-2, règlement ANC n° 2018-06.

L'association n'a pas opté pour le rapprochement entre le compte de résultat et le CROD et non plus entre le CROD et les contributions volontaires en nature.

Dons et legs- Frais de recherche de fonds

L'association solidarité laïque a perçu des Assurances Vie pour 27 047 €. Ce montant a été inscrit en comptabilité pour l'exercice 2025 au compte de Produits. Solidarité Laïque a accepté des Legs pour un montant de 280 590 € . Un montant de 273 000€ a été inscrit en fonds reportés.

Depuis 2011, Solidarité Laïque bénéficie par l'intermédiaire de plusieurs organisations membres d'un fichier de donateurs potentiels.
Les frais de recherche de donateurs, tels que les frais de marketing, frais postaux, frais d'enregistrement comptable, sont répartis proportionnellement au montant des fonds collectés sauf parrainages.

Informations complémentaires

Les honoraires de commissariat aux comptes inscrits en charges s'élèvent à 19 980 € TTC.

BENEVOLAT

Note sur le bénévolat

Les interventions bénévoles ont été évaluées à 390 904 € et sont inscrites en comptabilité. Les actions des bénévoles correspondent aux missions suivantes :

Missions sociales

Pour la réalisation de ses projets en France comme à l'étranger, Solidarité Laïque (SL) collabore avec différentes associations partenaires dans un cadre de coopération. Leurs interventions se présentent sous différentes formes : conception des projets, montage dossier pour recherche de financement, participation au comité de pilotage, mise en oeuvre des projets etc…
Solidarité Laïque sollicite également le concours de bénévoles pour le suivi administratif et budgétaire des missions de parrainages. Les délégués départementaux de Solidarité Laïque collaborent aussi aux promotions des missions sociales en France dans le cadre de la « rentrée solidaire » ou « vacances insertions famille »
Ces bénévolats s'élèvent à 390 904 € en 2025, répartis en frais de fonctionnement pour 106 360 €, en frais de recherche de fonds pour 139 194 €, et en missions sociales pour 145 350 €.

Frais de fonctionnement

Pour le fonctionnement général du siège, des bénévoles interviennent sous différentes formes :
- Administratif : la mise sous pli, le traitement du courrier,
- Budgétaire : la commission des contrôles internes,
- Bénévolat pour le fonctionnement des délégations départementales,
- L'accompagnement et le soutien aux activités liées à la transition numérique,
- Politique : toute décision de gouvernance (bureau, CA...).

Solidarité Laïque a aussi bénéficié d'encarts publicitaires dans certaines revues de ses adhérents.
Ces bénévolats ont été évalués à 390 904 € en 2025 (236 850 € de bénévolat + 154 054 € de mise à disposition et de prestations).

Recherche de fonds

Par ailleurs, Solidarité Laïque a bénéficié depuis quelques années d'un fichier d'adresses transmises par un ou plusieurs de

ses adhérents.
Quelques bénévoles interviennent également dans ce secteur "marketing" pour actualiser des fichiers de la base de données.
Ces prestations de bénévolat ont été évaluées à 139 194 € en 2025.

Missions sociales

Des bénévoles interviennent dans la gestion des missions sociales et leur participation a été évaluée à 145 350 €.

Les bénévolats pour les missions sociales ainsi que pour les frais de fonctionnement ont été valorisés suivant le barème de l' AFD (Agence Française de Développement), à savoir : forfait unique de 300 € par jour par ressource humaine valorisée 'acteur privé ou acteur secteur public ou bénévole-mission siège ou mission terrain) avec un maximum de 10 jours par mois. Au-delà, le calcul se fait sur la base d'un taux mensuel fixe de 3 000 € par personne concernée mise à disposition.
Pour les mises à disposition de biens et services, les estimations sont fournies par les donateurs.

Cotisations

Les cotisations des adhérents sont sans contrepartie et sont comptabilisées en produits dès l'appel de cotisation.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	93 057,94		
TOTAL	**93 057,94**		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	82 771,34		3 791,49
Installations générales, agencements et aménagements divers	7 212,45		
TOTAL	**89 983,79**		**3 791,49**
Immobilisations financières			
Autres participations	500,00		
Prêts et autres immobilisations financières	3 783,47		6 196,68
TOTAL	**4 283,47**		**6 196,68**
TOTAL GENERAL	**187 325,20**		**9 988,17**

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			93 057,94	
TOTAL			**93 057,94**	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			86 562,83	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			7 212,45	
TOTAL			**93 775,28**	
Immobilisations financières				
Autres participations			500,00	
Prêts et autres immobilisations financières		7 712,00	2 268,15	
TOTAL		**7 712,00**	**2 768,15**	
TOTAL GENERAL		**7 712,00**	**189 601,37**	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			93 057,94			93 057,94
TOTAL			**93 057,94**			**93 057,94**
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			73 977,14	5 192,57		79 169,71
Inst. générales, agencts divers			6 677,81	407,78		7 085,59
TOTAL			**80 654,95**	**5 600,35**		**86 255,30**
TOTAL GENERAL			**173 712,89**	**5 600,35**		**179 313,24**

ETAT DES CRÉANCES

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	2 268,15		2 268,15
Actif circulant			
Autres créances clients	35,00	35,00	
Personnel et comptes rattachés	4 744,00	4 744,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	204,36	204,36	
Divers	1 575 285,28	975 285,28	600 000,00
Débiteurs divers	647 172,50	647 172,50	
Charges constatées d'avance	382 592,10	382 592,10	
TOTAL	**2 612 301,39**	**2 010 033,24**	**602 268,15**
Créances reçues par legs ou donations	429 337,26	429 337,26	

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	144 764,82				144 764,82
Fonds propres complémentaires	146 163,24				146 163,24
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	316 294,00				316 294,00
Report à nouveau	-893 407,03	123 072,41			-770 334,62
Excédent ou déficit de l'exercice	123 072,41		23 777,93	123 072,41	23 777,93
TOTAL	**-163 112,56**	**123 072,41**	**23 777,93**	**123 072,41**	**-139 334,63**

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	382 592,10
TOTAL	**382 592,10**

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	1 585 764,28
Disponibilités	47,05
TOTAL	**1 585 811,33**

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
BASSIN MEDITERRANEEN	36 030,00		36 030,00				
EUROPE DE L EST	3 569,00		80,00			3 489,00	
FRANCE	84 770,00	5 557,00	84 433,00			5 894,00	
TOTAL	**124 369,00**	**5 557,00**	**120 543,00**			**9 383,00**	

ETAT DES PROVISIONS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciations				
Autres provisions pour dépréciation	9 700,00	2 629,88		12 329,88
TOTAL	**9 700,00**	**2 629,88**		**12 329,88**
TOTAL GÉNÉRAL	**9 700,00**	**2 629,88**		**12 329,88**
Dont dotations & reprises d'exploitation		2 629,88		

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à 1 an max. à l'origine (1)	207,57	207,57		
Fournisseurs et comptes rattachés	258 204,09	258 204,09		
Personnel et comptes rattachés	149 922,50	149 922,50		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	152 200,91	152 200,91		
Impôts sur les bénéfices	2 994,00	2 994,00		
Autres impôts et taxes assimilées	22 878,00	22 878,00		
Autres dettes	490 369,00	490 369,00		
Produits constatés d'avance	2 415 059,18	2 055 059,18	360 000,00	
TOTAL	**3 491 835,25**	**3 131 835,25**	**360 000,00**	

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	2 415 059,18
TOTAL	**2 415 059,18**

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 348,34
Dettes fiscales et sociales	245 823,71
Autres dettes	490 369,00
TOTAL	**874 541,05**

LEGS, DONATION OU ASSURANCES-VIE POUR PRODUITS ET CHARGES

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant
Produits	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	27 047,08
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	280 589,64
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	40 742,28
Charges	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	273 000,00
Solde de la rubrique	**75 379,00**

ENGAGEMENTS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Couverture partielle des IFC par un contrat collectif d'assurance vie souscrit auprès de la Banque Populaire pour un montant de 20 843 € au 31-12-2025.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 156 952,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	4,04 %
Table de mortalité	INSEE 2016-2018
Départ volontaire à	65 ans
suivant stat. nationales	

AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ressources en dons provenant des DOM TOM:

Guadeloupe: 7 534 €
Guyane Française: 2 545 €
Martinique: 6 114 €
Nouvelle-Calédonie: 472 €
Réunion: 16 416 €

Etat du contributeur	Montant total des avantages et ressources
Albanie	100,00
Allemagne	550,00
Belgique	220,00
Canada	60,00
Espagne	1 020,00
Etat-Unis	531,60
Finlande	336,00
Italie	100,00
Luxembourg	100,00
Maroc	160,00
Suisse	240,00
Tunisie	440,00
TOTAL	**3 857,60**

LES EFFECTIFS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Le tableau de rémunération des dirigeants n'a pas été fourni car il conduirait à ne préciser que la rémunération d'une seule personne.

Les administrateurs ne sont pas rémunérés, ils sont tous bénévoles.

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	18,00	17,00
Employés et techniciens	8,00	10,00
PERSONNEL SALARIÉ	**26,00**	**27,00**

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	245 569	245 569	261 588	261 588
1.2 Dons, legs et mécénat	2 434 915	2 434 915	2 617 408	2 617 408
- Dons manuels	2 359 536	2 359 536	2 528 645	2 528 645
- Legs, donations et assurances-vie	75 379	75 379	88 763	88 763
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	9 636	9 636	8 266	8 266
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	23 536		136 506	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	23 536		136 506	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	3 777 363		3 165 127	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0		52 551	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	244 094	123 551	717 039	106 076
TOTAL	6 735 113	2 813 671	6 958 485	2 993 338
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France	1 670 413	180 861	1 542 301	171 153
- Actions réalisées par l'organisme	762 184	22 274	540 836	7 577
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	908 229	158 587	1 001 465	163 576
1.2 Réalisées à l'étranger	2 577 214	577 573	2 658 222	476 159
- Actions réalisées par l'organisme	470 270	96 068	1 024 038	52 995
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2 106 944	481 505	1 634 184	423 164
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 007 434	1 007 434	1 040 964	1 038 964
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	5 667			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 390 440	1 001 788	1 361 369	1 361 369
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	5 600		18 636	14 266
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	2 994		11	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	51 572	46 015	213 909	210 752
TOTAL	6 711 334	2 813 671	6 835 412	3 272 663
EXCEDENT OU DEFICIT	23 779	0	123 073	-279 325

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	390 904	390 904	354 835	354 835
Bénévolat	236 850	236 850	252 122	252 122
Prestations en nature				
Dons en nature	154 054	154 054	102 713	102 713
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	390 904	390 904	354 835	354 835
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	145 350	145 350	165 839	165 839
Réalisées en France	127 900	127 900	146 741	146 741
Réalisées à l'étranger	17 450	17 450	19 098	19 098
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	139 194	139 194	64 756	64 756
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	106 360	106 360	124 240	124 240
TOTAL	390 904	390 904	354 835	354 835

EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

SOLIDAI

Du 01/01/2025 au

LOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant N	Montant N-1		Montant N	Montant N-1
Emplois de l'exercice			**Ressources de l'exercice**		
1 - Missions sociales			**1 - Ressources liées à la générosité du public**		
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie	245 569,00	261 588,00
Actions réalisées par l'organisme	22 274,00	7 577,00	1.2. Dons, legs et mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	158 587,00	163 576,00	Dons manuels	2 359 536,00	2 528 645,00
1.2. Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurances-vie	75 379,00	88 763,00
Actions réalisées par l'organisme	96 068,00	52 995,00	Mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	481 505,00	423 164,00	1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	9 636,00	8 266,00
2 - Frais de recherche de fonds					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 007 434,00	1 038 964,00			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3 - Frais de fonctionnement	1 001 788,00	1 361 369,00			
Total des emplois	**2 767 656,00**	**3 047 645,00**	**Total des ressources**	**2 690 120,00**	**2 887 262,00**
4 - Dotations aux provisions et dépréciations		14 266,00	**2 - Reprises sur provisions et dépréciations**		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	46 015,00	210 752,00	**3 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs**	123 551,00	106 076,00
Excédent de la générosité du public de l'exercice			**Déficit de la générosité du public de l'exercice**		279 325,00
TOTAL	**2 813 671,00**	**3 272 663,00**	**TOTAL**	**2 813 671,00**	**3 272 663,00**
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		279 325,00
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		-279 325,00
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		

EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU RELATIF AUX FONDS DÉDIÉS RELEVANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

	Montant N	Montant N-1	Total des fonds dédiés (Bilan / CR)
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	293 461,00	188 785,00	417 831,38
(-) Utilisation	123 551,00	106 076,00	244 094,00
(+) Report	46 015,00	210 752,00	51 572,00
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	**215 925,00**	**293 461,00**	**225 309,38**

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Des réaffectations de fonds dédiés entre projets ont été décidées en décembre 2024. Elles ont été prises en compte dans les soldes d'ouverture 2025 et n'impactent pas le résultat de l'exercice.

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
AFRIQUE	82,00	39,00				121,00	
CARAIBES + AMERIQUE LATINE	4 604,00		129,00			4 475,00	
BASSIN MEDITERRANEEN	39,00		39,00				
ASIE		472,00				472,00	
AUTRES PROJETS INTERNATIONAUX	68 709,00	28 288,00	59 357,00			37 640,00	
URGENCE INTERNATIONALE	142 135,00	11 003,00	25 953,00			127 185,00	
PARRAINAGES	21 184,00	3 068,00	418,00			23 834,00	
FRANCE	56 708,00	3 145,00	37 655,00			22 198,00	
TOTAL	**293 461,00**	**46 015,00**	**123 551,00**			**215 925,00**	

ANNEXE 1 - COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2025

I - L'OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

Solidarité laïque a été reconnue d'utilité publique le 23 août 1990 (JO du 29 août 1990).

L'Association regroupe des organisations laïques qui œuvrent pour la solidarité. Elle a pour objet de :

- Venir en aide aux personnes ainsi qu'aux groupes humains victimes de catastrophes, de la guerre ;
- Mener des actions en faveur des victimes de la misère, de la maladie, du racisme et de toute forme d'exclusion ;
- Mettre en œuvre des actions de solidarité et de développement ;
- Concevoir et réaliser des actions d'éducation et de formation à la citoyenneté et à la solidarité.

Solidarité Laïque agit en France et dans une vingtaine de pays.

II - LES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2025 a été une année éprouvante pour le secteur de l'intérêt général et des solidarités, qu'elles soient locales ou internationales : les coupes inédites dans le financement du développement, la montée des mouvements anti-droits, la multiplication des conflits armés et le déni du droit international, l'effondrement du multilatéralisme… En France **les associations ont scandé « ça ne tient plus ! »** en référence à la baisse des subventions publiques, nationales, territoriales.

Cela n'est pas sans effet sur notre exercice financier :
Les chiffres clés observés à l'issue de l'exercice montrent une diminution des produits de 3,2% entre 2024 et 2025, reflet d'un désengagement public et d'un environnement économique incertain, ainsi qu'une diminution en moindre mesure des charges de 1,81 % entre 2024 et 2025, qui s'explique par une légère baisse des activités.
La collecte est en baisse cette année de -7 %, baisse légère qui s'explique en partie en comparaison de la collecte d'« urgence » plus forte en 2024 (post-séisme au Maroc et cyclone Chido à Mayotte). Pour autant, cette légère baisse appelle à notre vigilance, notamment ne pas réduire les investissements en développement des ressources (en 2025 les frais de recherche de fonds ont été réduits de -27K€) au risque de fragiliser le pilier économique stable pour nos missions sociales et notre liberté d'action qu'est la générosité du public.

Par ailleurs, les incertitudes liées aux coupes budgétaires ou à des attentes d'arbitrages à la suite de Projets de Lois de Finances de plus en plus laborieux et tardifs ont un impact direct sur nos actions : en 2025, en raison des coupes au niveau de l'Aide Publique au Développement, nous avons eu à choisir entre la

continuité de notre Programme Jeunes des 2 Rives (J2R) et Compétences Pour Demain (CPD) en Afrique de l'Ouest après leur pré-sélection par l'Agence Française de développement. Cela nous a contraint de financer notre programme en Afrique de l'Ouest sur fonds propres dans l'attente de l'acceptation de cette récurrence en 2026 (à l'heure où nous écrivons ces lignes, les arbitrages n'ont toujours pas été rendus), nous obligeant à réduire les activités, et redimensionner nos actions internationales.

Malgré tout, Solidarité Laïque a tenu bon, générant un résultat positif de 24 K€, grâce à un ajustement rigoureux des charges , une maîtrise des frais administratifs et un travail constant des équipes sur la recherche de produits.
Le plan de redressement mis en place depuis l'AG de juin 2023 à la suite du déficit de 2022 a produit pour la 3ème année consécutive un résultat positif, qui ne peut cacher la situation de grande fragilité dans laquelle demeure Solidarité Laïque.

En effet, un élément significatif est venu interagir sur l'exercice 2025 :
- A la suite de la clôture du programme FISONG notifiée par l'AFD le 20 décembre 2024 avec la nécessité de reverser 490K€ de fonds non consommés, cette somme jusqu'alors positionnée sur les fonds dédiés de l'association a été transférée sur la ligne « Dettes » ce qui est venu alourdir la charge due sans hausse simultanée de produits correspondant et sans fonds propres disponibles. Cette situation dans le contexte de fragilité a conduit à une demande exceptionnelle de rétrocession progressive du montant calculée au rythme des effets du plan de redressement en cours. A l'heure de la rédaction de ces lignes, la réponse n'est pas encore connue.

La mobilisation et le soutien des membres à travers les adhésions, le relais des appels à la générosité reste primordial pour la soutenabilité de notre projet social et en particulier à l'international. L'effort de redressement économique est confirmé, mais la fragilité du modèle demeure et nécessite vigilance et lucidité. Le projet économique ne peut être isolé du projet stratégique : en 2025-2026, SL a engagé (équipes et CA) une révision de sa stratégie d'intervention, celle-ci doit s'accompagner d'un travail sur le modèle économique pour des modalités d'intervention, plus agiles, plus locales, permettant à la fois la soutenabilité du projet social et l'adaptabilité à des nouvelles approches du développement et du partenariat, tout en s'appuyant sur la plus-value collective de l'Union de SL.

A- EN FRANCE

INTITULÉ PROGRAMME	OBJECTIF	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS
Jeunes des Deux Rives (J2R) Les principes de J2R sont fondés sur la mobilité internationale et l'interaction entre les acteurs qu'il s'agisse des jeunes mais aussi des éducateurs	Jeunes des 2 Rives est un programme qui vise à favoriser l'inclusion sociale et citoyenne des jeunes les plus exposés aux inégalités de France, du Maroc, de Tunisie et d'Algérie à travers la promotion de l'engagement et de la circulation méditerranéenne et de l'apprentissage de la solidarité. Il s'appuie sur les éducateurs pour soutenir ces dynamiques de jeunes et comporte un important volet de production d'enseignement scientifique et pédagogique. Solidarité Laïque coordonne ce programme, soutenu par l'AFD, au sein d'un consortium d'organisations composé de : ➢ Migrations & Développement ➢ Ligue de l'enseignement des Bouches du Rhône ➢ CEMEA Occitanie ➢ Engagé.e.s & déterminé.e.s ➢ Ligue de l'enseignement de Meurthe et Moselle ➢ Ligue de l'enseignement de l'Oise ➢ Cool'eurs du monde ➢ ANRAS Solidarités ➢ Fédération nationale des CEMEA	Après une phase pilote (2017 - 2019) et deux phases triennales (2019 – 2022 et 2022-2025), le programme Jeunes des 2 Rives a ouvert sa troisième phase (2025-2027), suite au dépôt d'une NIONG auprès de l'AFD en mars 2025, et l'octroi officiel du financement de cette phase en juillet 2025. Il permet au programme de poursuivre sa dynamique construite avec les jeunes et les membres de son consortium. A l'issue de cette phase, J2R célèbrera ses dix ans, ce qui doit amener le programme à développer une profonde réflexion sur son impact, sa pérennité et son renouvellement. Et qui doit venir nourrir ses enjeux spécifiques qui caractérisent cette troisième phase, notamment : ➢ Le lancement d'une étude d'impact ➢ La pérennisation des dynamiques d'engagement ➢ L'essaimage du modèle (Sénégal, Outre – mer...) ➢ L'implication des collectivités territoriales et locales ➢ Le congrès transnational des dix ans ➢ Les rencontres jeunesses (Paris, Marseille, Agadir, Tunis) ➢ Lancement d'une campagne d'appel à dons E En 2025, le programme a marqué une certaine prudence dans ses activités. 2025 fut une année de transition, avec le renouvellement du financement de l'AFD, dans une période marquée par les politiques d'austérité de l'Etat. Le renouvellement du financement n'a été acquis qu'à l'été 2025, avec une baisse substantielle du financement de l'AFD (-17%). Cette prudence n'a toutefois pas affecté le soutien aux dynamiques d'engagement des jeunes du programme. Comme en témoigne les chiffres suivants :

	Soutiens : AFD, Ville de Marseille, Fondation de France, MEAE (VVVSI)	<u>Chiffres clés</u> ▪ 300 jeunes, 120 acteurs éducatifs, 30 associations accompagnés à travers la réalisation de 15 projets de citoyenneté locale/mondiale en France, au Maroc, en Tunisie, et au Sénégal ▪ 3 rencontres nationales (France, Maroc, Tunisie) ▪ 3 Week-end de préparation (France, Maroc, Tunisie) ▪ 3 restitutions nationales (France, Maroc, Tunisie) ▪ 40 capsules vidéo produites ▪ Ouverture au Sénégal
Accompagnement auprès des éducateurs + interventions auprès du public jeune Education à la citoyenneté locale.mondiale	Cet axe comprend des ateliers auprès des éducateurs pour les sensibiliser aux méthodes de l'éducation populaire et à la démarche de l'ECSI ainsi que des interventions sur la laïcité, la lutte contre les discriminations, le développement durable, la solidarité internationale, les droits de l'enfant	Intervention en milieux scolaires : ▪ Jury des écrits de la fraternité avec la Ligue des droits de l'Homme ▪ Remise des prix des écrits de la fraternité avec la Ligue des droits de l'Homme ▪ Participation au jury de la Commission d'Appui aux projets de Engagé.e.s et Déterminé.e.s - Dispositf PIEED <u>Chiffres clés</u> ▪ Il y a eu une quinzaine d'interventions scolaires/structures éducatives qui ont touché près de 1000 jeunes. ▪ Près de 150 éducateurs et éducatrices ont été impliqués dans ces interventions, qui ont touché en moyenne 1500 élèves.
Projet Place aux Jeunes (PAJ) dont dispositif d'accompagnement par les pairs (APP)	Soutenu par l'Agence Française de Développement, porté par Engagé.e.s et Déterminé.e.s en lien avec la Commission Jeunesses et Solidarité Internationale de Coordination SUD (plateforme française des ONG), le projet "Place aux Jeunes !" réunit un consortium de 13 organisations de la société civile de solidarité internationale, de jeunesse et d'éducation populaire : E&D, le Cnajep, Plan International France, Solidarité	L'offre de formation initiale pour déconstruire les idées reçues au sein des organisations sur la participation des jeunes et découvrir la démarche jeunesses actrices a été actualisée. ➢ Une offre de formation approfondie pour renforcer le pouvoir d'agir des jeunes a été construite. Elle vise à opérationnaliser l'approche et les pratiques des organisation qui ont déjà amorcé une réflexion et expérimenté des actions pour mieux impliquer les jeunes dans leur gouvernance et/ou projets. ➢ Plusieurs réunions du groupe de travail formation ont été organisées. Le GT est coordonné par Solidarité Laïque et rassemble : Engagé·e·s et Déterminé·e·s, ESSOR, FORIM, France Volontaires, GRET, IECD, Ingénieurs sans frontières, Migrations et Développement, Scouts & Guides de France).

	Laïque, le FORIM, les Scouts et Guides de France, le Réseau Euromed France, Migrations & Développement, France Volontaires, ESSOR, l'IRAM, le GRET, et le GRDR Les 3 objectifs de "Place aux Jeunes" sont : 1. Renforcer la place des jeunesses dans les projets, structures et gouvernances ; 2. Affirmer un plaidoyer collectif sur la nécessité d'une participation authentique des jeunes dans les politiques publiques ; 3. Fédérer les acteurs et actrices de la solidarité internationale autour de pratiques concrètes. Solidarité Laïque est membre fondateur et coordonne l'axe 1 portant sur les parcours de formation et ateliers d'échange auprès des organisations de solidarité internationale et associations de jeunesse et d'éducation populaire.	➢ Plusieurs formations initiales ont été organisées. ➢ Une évaluation de fin de phase a été réalisée par une équipe de consultants ➢ Une nouvelle NIONG a été déposé auprès de l'AFD
Rentrée Solidaire Action de solidarité et de sensibilisation à la solidarité internationale. www.rentreesolidaire.org Organisée avec : CEMEA Sénégal, et en partenariat avec la fondation pour la mémoire de l'esclavage.	La Rentrée Solidaire est une opération d'éducation à la citoyenneté et à solidarité internationale qui vise à mobiliser les jeunes en France sur le droit à l'éducation. En sensibilisant leur entourage aux enjeux de l'éducation de qualité et au caractère indispensable de la solidarité dans nos sociétés, les jeunes s'initient à l'engagement citoyen et à la solidarité internationale. Sous forme de collecte matérielle ou de levée de fonds, les jeunes	La Rentrée Solidaire a poursuivi sa transformation avec le soutien aux activités d'accès à l'éducation dans le pays de l'édition précédente (Maroc) et l'animation d'une campagne pédagogique et solidaire en faveur d'un nouveau pays : le Sénégal. Au Maroc, nous avons soutenu les actions menées par notre partenaire local Migrations & Développement, en faveur de l'accès à l'éducation dans les zones de montagne touchées par le séisme de 2023. Au Sénégal, nous nous sommes appuyées sur nos partenaires locaux historiques pour identifier les actions à soutenir : CEMEA Sénégal, CAURIS, REVES et Labis Dakar.

	font ainsi l'expérience de l'engagement collectif.	Nous avons également produit des outils pédagogiques en partenariat avec les CEMEAS du Sénégal mais aussi la fondation pour la mémoire de l'esclavage. <u>Chiffres clés :</u> ▪ Jeunes touché·e·s directement : 50 000 ▪ Structures éducatives touchées : 330
Vacances et Insertion (Vacances Insertion Familles , Vacances Insertion des Jeunes Adultes ,Vacances Insertion Séniors)	Aide au départ en vacances de familles en difficultés sociales, d'adultes isolés, de jeunes en insertion socioprofessionnelle et de séniors. L'objectif est d'aider chacun.e à trouver sa place, au sein de la famille et dans la société, pour favoriser l'insertion et le vivre-ensemble. Au-delà du temps de répit, ces vacances sont l'occasion de renouer avec la confiance en soi. Soutien : Agence Nationale pour les Chèques Vacances	Le déploiement du programme Vacances et Insertion s'appuie sur un réseau très mobilisé : délégations départementales de Solidarité Laïque, centres sociaux, caisses d'allocations familiales, associations. Cette dynamique partenariale a permis le départ des familles que nous accompagnons dans le respect des conditions de sécurité sanitaires. Au-delà du temps de répit qu'autorisent les séjours à la mer ou à la montagne, les vacances permettent d'améliorer l'autonomie des bénéficiaires, grâce à un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire et notamment via ses délégations départementales et des nouveaux porteurs de projets. C'est précisément ce maillage territorial renforcé qui accompagne le fort développement du programme. À travers le programme Vacances et Insertion et avec le soutien de l'ANCV, Solidarité Laïque apporte à la fois des réponses financières et lève les freins sociaux et culturels grâce à un accompagnement personnalisé et dans la durée. Le projet Vacances et Insertion permet d'agir sur les questions de mobilité, d'autonomie, d'aide à construire un budget et, in fine, parle de citoyenneté. Chiffres 2025 • Nombre de nuitées vacances organisés dans l'année : 31 914 • Nombre de familles / personnes qui sont partis en vacances avec VEI : 829 demandes de séjour instruites 3969 bénéficiaires accompagnés ○ Public Familles : 3719 bénéficiaires ○ Public Adultes Isolés : 140 bénéficiaires

		○ Public Jeunes 16-25 ans : 52 bénéficiaires ○ Public Séniors : 63 bénéficiaires

B – A L'INTERNATIONAL

INTITULÉ PROGRAMME	OBJECTIF	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS
AFRIQUE DE L'OUEST Compétences Pour Demain (CPD)	Le Programme CPD est mis en œuvre par Solidarité Laïque en consortium avec Action Education et en partenariat avec des organisations de la société civile d'Afrique l'Ouest. Objectif : contribuer à l'autonomisation des jeunes à travers des solutions innovantes dans les zones périphériques des grandes villes. Pays de mise en œuvre : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Niger et Sénégal. En raison de la suspension de l'APD de la France au Mali, Niger et Burkina Faso, le programme a été dû réduire sa zone d'intervention à 4 pays : Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée et Sénégal. Partenaires locaux (Phase 2): RADEB	Le Programme CPD est mis en œuvre par Solidarité Laïque œuvre pour l'autonomisation sociale et économique des jeunes et des femmes dans les zones périphériques des grandes villes d'Afrique de l'Ouest : Bénin, Sénégal, Côte d'Ivoire et Guinée. La phase 1 du programme (2019-2022) a posé le cadre de déploiement de la démarche proposée et a permis de développer des méthodologies d'accompagnement adaptées aux profils des jeunes, en réponse à leurs besoins spécifiques en matière d'accès à l'emploi, d'initiative économique et de participation citoyenne. C'est dans ce cadre que des "Laboratoires d'Innovations Sociales" (LabIS) ont été créés et rendus opérationnels. Les LabIS sont des lieux de créativité, d'expérimentation, de formation, de partage et d'action collective. Ils accueillent des jeunes de 16-35 ans aux profils variés, en leur proposant des offres de services adaptés favorisant leur employabilité et leur citoyenneté La phase 2 du programme (2022-2025) a permis de consolider les acquis de la première en renforçant l'opérationnalisation des services des LabIS et la mise en place d'un processus d'autonomisation et de conceptualisation des pratiques des LabIS, pour favoriser leur appropriation par les pouvoirs publics. Elle s'est également enrichie de nouvelles dimensions, notamment la promotion de la protection sociale et la santé et le soutien à l'industrie culturelle et créative, élargissant ainsi son champ d'action. La phase 3 du programme (2025-2027) poursuivra le soutien à la jeunesse ouest-africaine, avec pour objectif de consolider durablement la démarche LabIS.

	cours d'instruction par l'AFD.	représentant.e.s publics et associatifs permettant d'instaurer un dialogue autour des enjeux sociaux et économiques et le rôle des jeunes comme acteur.trice.s de changement. Un dispositif de suivi-évaluation mis en place depuis 2023, permettant de collecter les données et suivre les indicateurs du programme. Ce travail est alimenté par une documentation sur les activités des LabIS. Une recherche-action (2024/2025) menée sous la direction du Collège Coopératif de Paris et avec la participation des acteurs clés des LabIS dans cinq pays (Bénin, Sénégal, Cote d'Ivoire, Burkina Faso et Guinée), a abouti a un rapport analytique transversal publié en avril 2025. Les résultats ont été présentés lors de l'atelier de restitution le 30 juin 2025. Un webinaire à la découverte du CPDnebinaire à la découverte du CPDorganisé en décembre 2025, avec la participation des partenaires locaux. La capitalisation des expériences et pratiques des LabIS a permis de valoriser les savoir-faire, de construire des connaissances sur l'intervention du programme et de produire des documents de référence dont un guide sur le fonctionnement du LabIS, livrable des récits des jeunes des LabIS. L'évaluation externe du programme CPD, élaborée en 2025 et restituée en janvier 2026 a confirmé la pertinence du programme et l'efficacité de ses actions.
MADAGASCAR : FISONG Insertion socioprofessionnelle des mères célibataires déscolarisées de 3 communes d'Antananarivo : *Projet «SANDRATRA»*	**Objectif Général du Projet :** Contribuer à l'insertion socioéconomique et citoyenne des jeunes filles mères célibataires déscolarisées de 15 à 29 ans des quartiers défavorisés des 1er, 3ème et 4ème arrondissement de la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA) (Madagascar). **Résumé du Programme:** Le projet a pour ambition est de participer à la recherche de solutions	Le projet s'intéresse spécifiquement à la situation des jeunes mères célibataires des quartiers précaires d'Antananarivo. Elles se retrouvent doublement en situation de vulnérabilité car en plus de la précarité globale, ces jeunes filles de 15 à 29 ans voient leur vie bouleversée avec l'arrivée inopinée d'un enfant. Elles sont rejetées et se retrouvent démunies sans soutien financier. Compte tenu de leur faible niveau d'instruction, une grande majorité d'entre elles s'engagent dans un système d'économie informelle fondé sur des activités journalières (lavandières, chercheuses d'eau, prostitution, etc.), fragilisant ainsi leur situation matérielle. Conséquemment, elles ont besoin de renforcer leur capacité de résilience socio-économique de même que le renforcement de la confiance en elles-mêmes et de leur capacité d'agir comme vecteur de développement de leur quartier. **Activités en 2025 :** L'action de Solidarité Laïque dans le projet "Sandratra" depuis 2021 a consisté à rendre

	(Bénin), CODE et PASS (Cote d'Ivoire), REVES (Sénégal), CCP (Volet Recherche action) Partenaires locaux (Phase 3) : CAEB (Bénin) CODE (Cote d'Ivoire), REVES (Sénégal). Autorités locales : • Mairie de Porto Novo : Mise à disposition d'un local pour le LabIS Porto-Novo au Centre des Etudes Musicales, Artisanales et d'Animation Culturelle (CEMAAC) • Direction communale de la jeunesse de Ratoma (maison de jeunes, LabIS Conakry) • Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ) Les trois partenaires ont mis à disposition du programme des locaux pour les LabIS (Sénégal, Guinée et Bénin). Soutiens : AFD (bailleur principal) Contribution de : ANRT ; Coopération Suisse, SNV (Organisation néerlandaise de développement) ; Fonjep; Consortium Jeunesse Sénégal (CJS). La phase 2 (2022-2025) a été cloturée le 1er avril 2025, suivie d'une phase 3, en	**Chiffres clés de 2025** • 18 641 personnes ont été touchées par les activités et actions du programme • 5 623 jeunes accompagné.e.s (citoyenneté et employabilité), dont 44% sont des jeunes femmes et filles • 254 activités ont été réalisées et ont permis : ▪ l'insertion socio-professionnelle de 106 jeunes, dont 44 jeunes femmes. ▪ la création de 74 projets d'entreprenariat, dont 26 portés par les femmes. ▪ la mise en place de 19 clubs citoyens animés par des jeunes bénévoles ▪ la réalisation de 33 actions citoyennes portées par les jeunes et les femmes. **Temps fort de 2025** Axe employabilité 133 activités • Accueil, écoute, conseil et orientation des jeunes et des femmes. • Renforcement de compétences via la formation dans des secteurs/métiers variés (audiovisuel, photographie, broderie, agroalimentaire, numérique, recyclage des déchets, etc.), un apprentissage par la pratique et le développement de compétences transversales. • Accompagnement à l'insertion socio-professionnelle (106 jeunes inséré.e.s économiquement stage ou emploi). • Accompagnement en entrepreneuriat (collectif ou individuel), appui au montage de projets, mise en réseau, dotation en matériel, saisie des financements. • 21 activités sur l'économie créative et culturelle mobilisant autour des industries créatives et culturelles ((maquillage artistique, audiovisuel, photographie, etc.) au profit de 208 jeunes. • 74 projets d'entrepreneuriat (AGR, coopératives et micro-entreprises) ont été accompagnées et soutenues par les LabIS. Axe engagement citoyen 88 activités • Accompagnement des jeunes pour une citoyenneté active : espaces de réflexion, débats, clubs citoyens, projets communs et actions collectives. • Installation / renforcement de 19 clubs d'engagement citoyen • Soutien de 33 initiatives citoyennes menées par les jeunes bénévoles auprès de leurs pairs et communautés locales. • Des temps d'échange réunissant jeunes, acteur.trice.s socioéconomiques, élu.e.s et

	nouvelles sur l'autonomisation des jeunes mères célibataires déscolarisées des quartiers périphériques d'Antananarivo. Pour ce faire, 3 axes principaux sont priorisés : le renforcement de l'employabilité des jeunes mères célibataires déscolarisées ; le renforcement de leurs capacités à agir en tant que citoyennes et dans l'optique d'une pérennité des actions, le développement de la capacité de maîtrise d'ouvrage de la Commune d'Antananarivo (CUA) en insertion socio-professionnelle et citoyenne des jeunes mères célibataires déscolarisées. **Durée du Programme** : 5 ans (Du 1er janvier 2021 au 30 juin 2026) **Budget global : 1 469 679 €** ✓ Cofinancement AFD : 1 200 000 € ✓ Dont fonds propres SL : 25816 € **Bailleurs privés** Solidis Garantie – FILATEX **Nos partenaires de mise en œuvre** Action éducation - CEMEA Madagascar Commune Urbaine d'Antananarivo Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle de Madagascar.	opérationnels 3 Laboratoires d'Innovation Sociale (LabIS) dans les 1er, 3ème et 4ème arrondissements de la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA).A la fin de 2025, grâce à l'accompagnement de ces LabIS sur les dimensions psychosociale, employabilité et participation citoyenne, environ 720 mères célibataires sont sorties de leur isolement en assumant un rôle de vecteur de développement de leur quartier, à travers la mise en œuvre de 30 projets citoyens et en accédant à des emplois plus décents. Concrètement, la capacité d'agir des mères célibataires a été ainsi renforcée non seulement, à travers des formations sur la gestion des projets mais aussi à travers des formations en Podcast pour rendre leurs actions visibles. Dans une optique de pérennisation du projet, les animateurs/trices et les responsables des services sociaux de la CUA ont été formés sur l'élaboration et la gestion d'un projet d'animation du LabIS, garantissant le transfert de la maîtrise d'ouvrage vers celle-ci (CUA) en matière de réponse aux besoins des mères célibataires. **Chiffres clés :** • Les 3 Laboratoires d'Innovations Sociales (LaBIS) des Communes 1, 3 et 4 ont été mises en place et sont fonctionnels ; • 720 mères célibataires sont sorties de leur isolement en assumant un rôle de vecteur de développement de leur quartier ; • 30 projets citoyens mises en œuvre par les mères célibataires des 3 arrondissements impliqués • 730 mères célibataires placées en emploi salarié et 47 en auto-emploi ; • 3 associations de mères célibataires crées dont une dans chaque arrondissement où se déroule le projet avec 600 MC membres. • 80 mères célibataires ont bénéficié d'une session de formation en création de contenu de type Podcast ; • 425 mères célibataires ont bénéficié de 4 sessions de renforcement de compétence en gestion de projet ; • 2 sessions de formation des fonctionnaires de la CUA en tant qu'animateur/trice de LabIS.

<u>TUNISIE</u> **Soyons Actifs/Actives**	Le programme « Soyons Actifs/Actives » vise à réduire les inégalités et l'accès aux droits avec pour objectifs : • d'accompagner les initiatives de la société civile tunisienne, en partenariat avec des acteurs français, visant à l'émancipation des personnes et au vivre ensemble sur les territoires qui subissent le plus les inégalités ; • de contribuer au renforcement durable des capacités de la société civile tunisienne et française par un dispositif d'apprentissage par les pairs valorisant leurs pratiques, le renforcement de leurs compétences et incluant un accompagnement stratégique ; • de renforcer les capacités collectives des membres à se concerter avec les acteurs de la société civile et les acteurs publics et à influencer les politiques publiques en matière d'éducation, d'économie sociale et solidaire et de démocratie locale et participative. Soutiens : AFD, Fondation de France, MEAE (VSI)	Ce programme regroupe aujourd'hui un collectif de plus de 90, acteurs entre associations de défense des droits humains, associations féministes, associations liées à l'éducation et l'économie sociale, syndicats et coopératives. Les associations membres couvrent l'ensemble du territoire tunisien (23 gouvernorats sur 24) et 5 régions en France. <u>Temps forts 2025</u> : **OBJECTIF 1 : Consolider les effets des actions initiées auprès des populations vulnérables et des territoires défavorisés ainsi que les capacités d'innovation des organisations membres du PCPA** - 5 consortia conventionnés et soutenus et accompagnés par l'équipe ; 5projets pluri-acteurs appuyés : 3 projets portant sur la thématique Education et 2 projets portant sur la thématique ESS. 100 % des projets sont mis en œuvre et disposent des dispositifs de suivi-évaluation ; 100% des projets sont à mi-parcours et leur rapport intermédiaire reçu et en cours de traitement. - 10 initiatives locales portées individuellement par des membres du programme ont été soutenues en matière d'éducation (6), d'économie sociale et solidaire en partenariat avec les pouvoirs publics, collectivités locales et la société civile locale. **OBJECTIF 2 : Développer le tiers-lieu de Bhar Lazreg, comme un espace social et solidaire pérenne, ouvert sur son territoire et comme un espace d'expertise et de renforcement de capacités** - Des activités ont été mises en œuvre selon une animation collective du tiers-lieu (des clubs hebdomadaires, dont 5 animés par des associations partenaires, des projections de films et des performances artistiques, des formations destinées aux associations locales et du PCPA et festival Bhar Lazreg Hood, Festival de l'enfant). - Une carte interactive en ligne des compétences des membres du programme a été élaborée : Soyons actifs/actives. (54% des membres se sont inscrits et sont visibles sur la cartographie interactive). - Des sessions de formation ont été assurées par les membres (crowdfunding, ECSI, Genre et santé sexuelle et reproductive, droits à l'éducation pour les enfants

		migrants, premiers secours, artisanat). - Des espaces de mise à disposition des différentes productions, supports et mallettes pédagogiques ont été créées à destination des membres sous différents formats : supports imprimés lors des Assemblées plénières et rencontres, diffusion en ligne via l'espace numérique, et accès direct à l'Espace Farah. **OBJECTIF 3 : Consolider les capacités des Pôles thématiques et des acteurs influents dans le dialogue politique sectoriel** - Des mécanismes de coordination ont été établis au sein de chaque pôle - Dans le Pôle ESS, des temps dédiés à la planification stratégique et à la pérennisation ont été intégrés aux réunions du pôle, notamment lors des rencontres de février et juin, qui ont consacré environ 50 % de leur agenda à ces réflexions. Dans le Pôle Éducation, les rencontres de membres ont également intégré des temps de réflexion stratégique autour des axes du plan d'action (plaidoyer, capitalisation, renforcement des capacités et pérennisation), incluant des discussions sur la place du Think Tank Éducation dans l'écosystème de pérennisation. - Des Sessions de formation ont été menées pour les membres sur le genre et l'approche inclusive - Pôle ESS : Cartographie de l'écosystème de l'ESS en Tunisie est finalisée - Pôle Education : Répertoire des Chargés de la Société Civile dans les commissariats régionaux de l'Education a été validé par le Ministère de l'Education.
<u>Haïti</u> **Lekòl, Chimen Libète phase 2**	Cette phase 2 d'intervention donne suite aux programme « École, vecteur de changement social en Haïti » et « École, ferment de résilience face aux crises en Haïti ». Les territoires et les 25 écoles ciblées restent les mêmes. L'objectif est de renforcer les dynamiques lancées en 2020. Cette 2ème phase qui a commencé au 1er mai 2024 s'articule autour des axes	<u>Temps forts de 2025</u> : 2025 a été une année riche en activités. ➢ **Constructions et équipement d'écoles** : • Agrandissement et réhabilitation de 4 écoles : Melon, Mussotte, O'Rouck et Bananier > les salles de classes construites permettent d'accueillir au moins 480 élèves en plus chaque année. • Dépôt de la première pierre du chantier de Bananier par l'Ambassadeur de France. Inauguration de la même école par les Ambassadeurs de France, d'Espagne et de l'UE. • Distribution dans les écoles de : ○ Matériels scolaires (tableau, bureaux, etc.) dans 7 écoles les plus démunies

	suivants : (i) Augmenter l'offre d'éducation publique et améliorer la qualité des enseignements et apprentissages dans 25 zones enclavées et isolées du grand sud haïtien ; (ii) Consolider la participation communautaire dans la gouvernance locale de l'éducation ; (iii) Renforcer la résilience des communautés éducatives. Elle abordera également les enjeux transversaux suivants : (i) Favoriser la transformation des rapports sociaux de genre, (ii) appuyer renforcement des jeunes et de leur capacité d'action, (iii) soutenir la protection de son environnement et (iv) Renforcer l'engagement citoyen Soutien : AFD, Francas, Céméa, Réseau Haïti Ouest, Électriciens sans frontières, AAPEJ, COHAIV.	○ 26 kits de secours ○ 26 kits de contingence (utilisés après l'Ouragan Melissa) ○ 2 516 kits scolaires dans 16 écoles ○ 26 ordinateurs ○ 5 vidéoprojecteurs ○ 27 kits de sonorisation ➢ **Qualité de l'enseignement et des apprentissages** : • Formation de 162 enseignant.es en langue française d'enseignement niveau DELF A1 et A2 • Recrutement et formation de 25 animateur.ices • Réalisation de 17 camps d'été d'animation socioculturelle • Constitution et lancement de 4 jumelages éducatifs de territoire impliquant 5 Conseils d'Ecoles Elargis (CEE), les Céméa Martinique et les associations départementales des Francas de Loire Atlantique, Vendée et du Tarn. ➢ **Gouvernance locale de l'éducation :** • Accompagnement des 25 CEE et renouvellement des élu.es • Formation de 190 personnes des CEE + cadres du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) sur le rôle des CEE, le rôle des Directeurs d'école, les bases en informatique et la gestion de projet • Organisation par les CEE et les animateur.ices de 1 827 rencontres et actions locales touchant 37 970 personnes (49% de filles/femmes) • 1 à 3 projets d'école rédigé par chaque CEE • Financement d'un projet d'école par CEE => 25 projet éducatifs lancés et bien avancés en 2025 **Résilience :** • Diagnostic dans les 25 écoles des besoins et possibilités pour les jardins scolaires et mise à jour après l'Ouragan Melissa

<u>III – POLITIQUE D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC</u>

- 8 envois de mailing de Fidélisation pour appeler à soutenir les programmes et les projets de Solidarité Laïque.
- <u>4 numéros de la *Lettre trimestrielle*</u> (8 pages) sont envoyés dans l'année aux donateurs de l'association : février, mai, août et novembre. Chacune de ces publications est accompagnée d'un message d'appel à dons thématique (La Lettre de novembre est dédiée pour la rentrée solidaire Sénégal), ou non affecté.
- <u>Publipostage</u> proposant le prélèvement automatique adressé aux donateurs actifs au fil de l'eau avec l'envoi du reçu fiscal
- L'envoi des reçus fiscaux est effectué soit à J+7, soit en fonction de la volumétrie pour rationaliser les coûts (1000 envois au minimum)
- Les donateurs ont la possibilité s'ils le souhaitent de recevoir une newsletter via courriel en s'inscrivant sur le site Internet de Solidarité Laïque.

En 2025, 58 campagnes d'emailing dont :

- Les campagnes de e-collecte à rythme mensuel et une synergie avec les envois papier
- Les emailings Urgence Liban et Mayotte
- les emailings sur cibles prospects
- les emailings campagnes de fin d'année.

<u>Prospection</u>:

- <u>Un mailing de prospection</u> est déposé en octobre et novembre sur les fichiers MAIF, MGEN, Fondation ARC, Institut Curie et Armée du Salut sur la base de 343 687 d'adresses au total. Solidarité Laïque prend en charge les frais de conception et de production.
- L'association ne vend pas ni ne loue son fichier « donateurs ». Elle ne procède à aucune location ou achat de fichiers en 2025.

<u>SMS</u>

- Opération multicanale qui s'inscrit dans la campagne de prospection, envoi d'un SMS au sociétaire MAIF ayant un numéro mobile sur les +60 ans et auprès des inactifs SL pour les réactiver.

<u>Télémarketing</u>

- 1 campagne de télémarketing mi-année pour générer des PA :

<u>Libéralités</u>

- Plan presse en gracieux
- Publireportages sur l'assurance-vie
- Supplément don sur succession
- Campagnes d'emailings

- <u>Annonces presse offertes</u> dans les publications de Français du monde ADFE (avril et décembre), Ceméa (janvier, juin et septembre), FGRFP (mai), SE UNSA (février).

ANNEXE 1 - COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2025

IV – PRECISIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) doit être établi depuis l'entrée en vigueur au 1er janvier 2020 du règlement ANC n° 2018-06 modifié.

Le CROD présente l'origine des ressources et leurs emplois par destination.

A - LES PRODUITS PAR ORIGINE

Les ressources comprennent :

- Les produits liées à la générosité du public ;
- Les produits non liés à la générosité du public ;
- Les subventions et autres concours publics ;
- Les reprises sur provisions et dépréciations ;
- L'utilisation des fonds dédiés.

1- Les produits liés à la générosité du public

Les produits liés à la générosité du public comprennent les éléments suivants :

Cotisations sans contrepartie = cotisations des adhérents	245 569 €
Dons manuels = collecte	2 359 536 €
Legs	75 379 €
Autres produits liés à la générosité du public = contributions volontaires	9 636 €

2- Les produits non liés à la générosité du public

Les autres produits non liés à la générosité du public correspondent à :

Ventes de prestations de service	6 038 €
Autres produits	65 €
Produits exceptionnels – réaffectation micro-projets non soldés (décision CA)	3 877 €
Produits financiers	13 556 €

3- Subventions et autres concours publics/privés

Les subventions et autres concours publics/privés correspondent aux « concours publics et subventions d'exploitation » du compte de résultat.

Subventions de l'Etat	3 196 393 €
Subventions des communes	3 230
Subventions Etablissements publics = subventions ANCV	53 000 €
Autres subventions reçues	524 740 €
dont subventions de fondations privées	*146 985€*
Subventions FONJEP (Volontaire Solidarité Internationale)	91 366 €
Contrats aidés	5 667 €
… Subventions autres	280 722 €

Ce sont essentiellement des subventions octroyées par l'Agence française de développement (AFD), le ministère de l'éducation nationale (MEN), le ministère chargé de la ville, les collectivités territoriales et/ou locales et l'Agence Nationale Chèques Vacances (ANCV), mais aussi de contributions d'organismes et d'une fondation privée.

Les subventions versées correspondent à des programmes et des projets bien définis. La comptabilisation de ces produits dans le compte de résultat est faite en fonction de l'avancement des programmes et des projets. Ce suivi est assuré par le biais de la comptabilité analytique qui permet de connaître précisément les dépenses par programme ou par projet. Lorsque les subventions concernent des programmes ou des projets pluriannuels, la quote-part relative aux exercices à venir est comptabilisée au passif du bilan en « produits constatés d'avance ».

4- Reprises sur provisions et dépréciations

Les reprises sur provisions et dépréciations la ligne affiche 0 € en 2025 contre 52 551 € en 2024.

5- Le report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Il correspond à l'utilisation (reprise) sur l'exercice de partie ou totalité des fonds dédiés sur subventions et dons des exercices précédents.

Le détail est indiqué dans le tableau de variation des fonds dédiés publié dans l'annexe des comptes annuels.

B - LES CHARGES PAR DESTINATION

Les charges d'exploitation figurant dans les comptes annuels, quel que soit leur nature, se répartissent en 6 catégories :

- Les missions sociales réalisées en France et à l'Etranger ;
- Les frais de recherche de fonds (communications liées à la fidélisation, prospection des donateurs, traitement des dons, etc…) ;
- Les frais de fonctionnement de l'association ;
- Les dotations aux provisions et dépréciations ;
- L'impôt sur les bénéfices ;
- Les reports en fonds dédiés de l'exercice.

Les charges sont comptabilisées par destination par l'intermédiaire de la comptabilité analytique.

1- Missions sociales

L'affectation aux missions sociales des produits, quelle que soit leur origine, est déterminée :

- En fonction des conventions de subventions octroyées pour les programmes et les projets ;
- Des produits issus de la générosité du public à savoir :
  - De la collecte affectée par les donateurs à des actions précises notamment à la suite d'appels à dons spécifiques ;
  - Des contributions volontaires ou diverses à des projets spécifiques ;
  - De l'abondement de la collecte générale (non affectée), sur la base du tableau des interventions 2025, pour la réalisation des actions telles que prévues dans l'annexe budgétaire des dites actions.

Les charges des missions sociales sont des montants engagés par l'Association pour la réalisation de ses actions en France et à l'Etranger (réalisées par elle-même ou faisant l'objet de versements à d'autres organismes).

Elles correspondent aux coûts (tels que les frais de personnel, les fournitures et services extérieurs) directement liés aux actions et aux activités effectuées pour réaliser ces missions sociales.

Les versements à d'autres organismes sont réalisés à partir des subventions reçues, en priorité, puis des produits issus de la générosité du public.

Misions sociales réalisées à l'International :

Eléments	Actions réalisées par l'Association	Versements à d'autres organismes
Programmes/projets - Afrique de l'Ouest	141 194 €	320 671 €
Programmes/projets - Caraïbes	76 473 €	821 479 €
Programmes/projets - Bassin méditerranéen	212 902 €	597 558 €
Parrainages - Bénin	717 €	28 928 €
Parrainages - Burkina Faso	284 €	48 233 €
Parrainages - Sénégal	18 €	3 285 €
Parrainages - Haïti Rozo + Cedaj	172 €	14 492 €
Parrainages - Liban	19 €	4 097 €
Parrainages - Colombie	245 €	6 034 €
Appui micro-projets (PESI, PACED)	62 €	27 369 €
Rentrée solidaire (Cameroun, Madagascar, Maroc, Sénégal)	34 291 €	13 099€
Autres (projets interne, Urgence Liban, Urg Maroc, Urg Turquie, Urg Ukraine, Urg Mayotte)	3 894 €	221 699 €
TOTAUX	**470 270 €**	**2 106 944 €**

Missions sociales réalisées en France :

Eléments	Actions réalisées par l'Association	Versements à d'autres organismes
Actions solidaires (Vacances Insertion, appui aux micro-projets)	68 583 €	462 200 €
Actions de plaidoyer et d'éducation à citoyenneté et à la solidarité internationale (droits des enfants, lutte contre le racisme, CME, etc.)	288 178 €	21 459 €
Programme - Jeunes des 2 Rives (France/Tunisie/Maroc)	405 423 €	424 570 €
TOTAUX	**762 184 €**	**908 229 €**

2- Frais de recherche de fonds

Ce poste correspond aux coûts réels (factures comptabilisées) des actions menées auprès du public tels que les frais postaux et divers pour l'envoi des mailings, les frais d'impression notamment des dépliants, des affiches et des lettres d'information aux donateurs, les frais de consultants pour la campagne de communication « grand public », les frais de mise à jour du site internet, de saisie et de suivi des dons, etc.

Les coûts s'élèvent **1 013 101€.** Ils sont financés majoritairement par des ressources issues de la générosité du public.

Frais de fonctionnement

Après déduction de ceux qui, par convention ou par leur nature, sont affectés aux missions sociales, les frais de fonctionnement regroupent l'ensemble des frais des services généraux du siège et des délégations départementales, les dépenses pour la communication et la transition numérique (OTC). Ils comprennent les loyers et les charges, les assurances, les honoraires, les frais postaux et de téléphone, les fournitures et les prestations diverses, les salaires et charges sociales des services généraux, les charges financières et exceptionnelles.

Les frais de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

Frais de fonctionnement du siège, des délégations départementales et Financements participatifs	1 071 958 €
Frais de la transition numérique (OTC)	59 118 €
Frais de communication	259 365 €

Les frais de fonctionnement sont financés par :

- les cotisations des membres ;
- les frais administratifs prélevés sur les programmes et les projets ;
- les legs non affectés ;
- les frais administratifs prélevés sur la collecte (affectée et non affectée) de l'ordre de 10% ;
- les produits financiers ;
- les ventes de produits réalisés par les délégations départementales ;
- les abonnements à la lettre trimestrielle ;
- les reprises sur provisions ;

- les autres produits ;
- les réaffectations de projet.

3- Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations d'un montant de 5 600 € correspondent aux dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles.

Ces dotations aux provisions et dépréciations ne sont pas financées par la générosité du public.

4- Impôts sur les bénéfices

Le montant de l'impôt s'élève à 2 994 euros pour l'année 2025.

5- Reports en fonds dédiés de l'exercice

Il s'agit des dotations (reports) des subventions et des dons reçus au cours de l'exercice pour des missions sociales.

Le détail est indiqué dans le tableau de variation des fonds dédiés publié dans l'annexe des comptes annuels.

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature issues de la générosité du public ont été évaluées à 390 904 € et sont inscrites en comptabilité.
Ce montant se décompose ainsi par la nature des actions :
- Bénévolat : 236 850 €
- Mise à disposition et prestations : 154 054 €

a- Missions sociales

Pour la réalisation de ses projets en France comme à l'étranger, l'Association collabore avec différentes associations partenaires dans un cadre de coopération. Leurs interventions se présentent sous différentes formes : conception des projets, montage de dossier pour la recherche de financement, participation au comité de pilotage, mise en œuvre des projets et des programmes, etc.

L'Association sollicite également le concours de bénévoles pour le suivi administratif et budgétaire des missions de parrainages.

De plus les délégués départementaux de l'Association, tou.te.s bénévoles, collaborent aussi aux promotions des missions sociales en France dans le cadre de la « rentrée solidaire » ou « vacances insertions familles »

Les contributions volontaires en nature se divisent comme suit en 2025 :

Missions sociales réalisées en France (bénévolat+ mises à disposition)	127 900 €
Missions sociales réalisées à l'Etranger (bénévolat + mises à disposition)	17 450 €

b- Recherche de fonds

Enfin quelques bénévoles interviennent également pour actualiser des fichiers de la base de données. Ce bénévolat a été évalué à 15 750 € pour 2025 et 123 444 € de mise à disposition et prestation.

c- Fonctionnement

Pour le fonctionnement général du siège, des bénévoles interviennent sous différentes formes :
- Administratif : la mise sous pli, le traitement du courrier ;
- Budgétaire : la commission de contrôle interne ;
- Fonctionnement des délégations départementales ;
- Politique : toute décision de gouvernance (bureau, CA, commission économique…) ;
- Appui à la communication.

Ces contributions volontaires en nature ont été évaluées à 106 360 € en 2025 et sont répartis comme suit :

Bénévolat	90 000 €
Mise à disposition	16 360 €

Base d'estimation

Les bénévolats ont été valorisés suivant le barème de l'AFD à hauteur de 300 € par jour pour chaque ressource humaine valorisée (acteurs du secteur privé ou du secteur public, bénévoles accomplissant des missions au siège où sur le terrain) avec un maximum de 10 jours par mois. Au-delà, le calcul se fait sur la base d'un taux mensuel fixe de 3 000 € par personne.

Pour les mises à dispositions de biens et services, les estimations sont fournies par les donateurs.

V - CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La part des ressources collectées auprès du public dans le total des ressources est passé de 38% en 2024 à 36% en 2025. Ces ressources sont en baisse et restent encore insuffisantes malgré un investissement important (les frais de recherche de fonds représentent 41% de la collecte totale perçue).

Les subventions perçues représentent plus de la moitié des produits (54 %) ce qui accentue la nécessité de poursuivre le travail de recherche de financeurs privés pour aller vers un rééquilibrage des sources principales de financement.

ANNEXE 2 - COMPTE D'EMPLOIS ANNUELS DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 2025

PRECISIONS SUR LE COMPTE D'EMPLOIS ANNUELS DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

A la suite de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2020 du règlement ANC n° 2018-06 modifié, le Compte d'Emplois annuels des Ressources collectées auprès du public (CER) permet de préciser l'origine des différences ressources *liées à la générosité du public* de l'Association et de leurs affectations en emplois.

Les informations figurant dans ce CER correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) publié dans l'annexe des comptes annuels et faisant l'objet d'une description détaillée dans l'annexe 1.

A - LES EMPLOIS FINANCES PAR LA GENEROSITE DU PUBLIC (hors contributions volontaires en nature)

Les charges par destination, quelle que soit leur nature, se répartissent en 4 catégories :

- Les missions sociales réalisées en France et à l'Etranger par l'Association et/ou faisant l'objet de versements à d'autres organismes agissant en France ou à l'Etranger;
- Les frais de recherche de fonds (communications liées à la fidélisation, prospection des donateurs, traitement des dons, etc.) ;
- Les frais de fonctionnement ;
- Les reports en fonds dédiés de l'exercice.

1- Missions sociales

L'affectation aux missions sociales des produits issues de la générosité du public, est déterminée par :

- la collecte affectée par les donateurs à des actions précises notamment à la suite d'appels à dons spécifiques ;
- Des contributions volontaires ou diverses à des projets spécifiques ;
- De l'abondement de la collecte générale (non affectée), sur la base du tableau d'intervention, pour la réalisation des actions telle que prévue dans l'annexe budgétaire des dites actions.

Les charges des missions sociales sont des montants engagés par l'Association pour la réalisation de ses actions en France et à l'Etranger (réalisées par elle-même ou faisant l'objet de versements à d'autres organismes).

Elles correspondent aux coûts (tels que les frais de personnel, les fournitures et les services extérieurs) directement liés aux actions et aux activités effectuées pour réaliser ses missions sociales.

Missions sociales réalisées à l'International et financées par la générosité du public :

Eléments	Actions réalisées par l'Association	Versements à d'autres organismes
Programmes/projets - Afrique de l'Ouest	56 366 €	205 451 €
Programmes/projets - Caraïbes	-	42 384 €
Programmes/projets - Bassin méditerranéen	-	17 635 €
Parrainages - Bénin	717 €	28 928 €
Parrainages - Burkina Faso	284 €	48 233 €
Parrainages - Sénégal	18 €	3 285 €
Parrainages - Haïti Rozo + Cedaj	172 €	14 492 €
Parrainages - Liban	19 €	4 097 €
Parrainages - Colombie	245 €	6 034 €
Appui micro-projets (PESI, PACED)	62 €	27 369 €
Rentrée solidaire (Cameroun, Madagascar, Maroc, Sénégal)	34 291 €	13 099 €
Autres (projets interne, Urgence Liban, Urg Maroc, Urg Turquie, Urg Ukraine, Urg Mayotte)	3 894 €	70 499 €
TOTAUX	**96 068 €**	**481 506 €**

Missions sociales réalisées en France et financées par la générosité du public :

Eléments	Actions réalisées par l'Association	Versements à d'autres organismes
Actions solidaires (Vacances Insertion, appui aux micro-projets)	-	33 183 €
Actions de plaidoyer et d'éducation à citoyenneté et à la solidarité internationale (droits des enfants, lutte contre le racisme, CME, etc.)	22 274 €	21 459 €
Programme - Jeunes des 2 Rives (France/Tunisie/Maroc)	-	103 945 €
TOTAUX	**22 274 €**	**158 587 €**

2- Frais de recherche de fonds

Ce poste correspond aux coûts réels (factures comptabilisées) des actions menées auprès du public tels que les frais postaux et divers pour l'envoi des mailings, les frais d'impression notamment des dépliants, des affiches et des lettres d'information aux donateurs, les frais de consultants pour la campagne de communication « grand public », les frais de mise à jour du site internet, de saisie et de suivi des dons, etc.

Les coûts financés par des ressources issues de la générosité du public s'élèvent à 1.007 434 €.

3- Frais de fonctionnement

Après déduction de ceux qui, par convention ou par leur nature, sont affectés aux missions sociales, les frais de fonctionnement regroupent l'ensemble des frais des services généraux du siège et des délégations départementales, les dépenses pour la communication et la transition numérique (OTC). Ils comprennent les loyers et les charges, les assurances, les honoraires, les frais postaux et de téléphone, les fournitures et les prestations diverses, les salaires et les charges sociales des services généraux.

Détail des frais de fonctionnement :

Frais de fonctionnement du siège, des délégations départementales et Financements participatifs	1 071 958 €
Frais de la transition numérique (OTC)	59 118 €
Frais de communication	259 365 €

Les frais de fonctionnement sont financés par les cotisations des adhérents, des contributions volontaires attribués pour les délégations départementales, les legs non affectés, des frais administratifs prélevés sur la collecte (affectée et non affectée) de l'ordre de 10%.

Ce financement des frais de fonctionnement issu de la générosité du public s'élève à 1 001 788 € et se répartit comme suit :

Cotisations des adhérents	245 569 €
Contributions volontaires	7 750 €
Legs non affectés	75 379 €
Frais administratifs prélevées sur la collecte et reliquat (affectée et non affectée)	672 736 €

4- Reports en fonds dédiés de l'exercice

Il s'agit des dotations/reports provenant de la collecte, reçues au cours de l'exercice et affectées à des missions sociales, qui seront utilisé.e.s sur les exercices suivants.

Le montant pour l'année 2025 s'élève à 215 925 €.

B - LES RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC (hors contributions volontaires en nature)

Les ressources liées à la générosité du public comprennent :

- les cotisations des adhérents sans contrepartie ;
- les dons (collectes et legs) ;
- les contributions d'organisations membres et/ou partenaires (= « autres produits liés à la générosité du public ») ;
- l'utilisation des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs.

1- Les cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie correspondent aux cotisations des organisations adhérentes de l'Association.

Le montant s'élève à 245 569 € pour l'année 2025.

2- Les dons

Le poste « dons manuels » correspond aux dons collectés grâce aux actions de recherche de fonds par publicité et communication.

Dons manuels (= collecte affectée et non affectée)	2 359 536 €
Legs	75 379 €

3- Les autres ressources liées à la générosité du public

Elles recouvrent les contributions volontaires ou diverses à des projets spécifiques pour un total de 9 636 €.

4- L'utilisation des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Cette ligne correspond à l'utilisation (reprise) sur l'exercice d'une partie ou de la totalité des fonds dédiés issus des dons des exercices précédents.

L'utilisation sur les subventions s'élève à 120 543 € et sur les dons à 123 551 € soit un total de 244 094 €

LES FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ce tableau des fonds dédiés à la générosité du public présente les variations sur 2025 avec un comparatif en 2024. Il est la synthèse de la partie des « Ressources liées au public » du tableau de variation des fonds dédiés publiés dans l'annexe des comptes annuels.

Budget prévisionnel

BP 2026	INTERNATIONAL					NATIONAL	TOTAUX PROJETS	STRUCTURE	FRDF	COLLECTE DNA	TOTAUX GENERAUX
	AFRIQUE W + CAL	BS MED + ASIE	AUTRES	PARRAINAGE	TOTAL INTERNATIONAL	France		ST STRUCTURE + FIPAR + COM +DELG	FRDF	DNA/DRE/DREP	
Comptes 60 - Achats	34 500	0	0	0	**34 500**	**25 300**	**59 800**	57 700	60 000	0	**177 500**
Comptes 61 - Charges extérieures	0	0	0	0	**0**	**100**	**100**	207 399	38 000	0	**245 499**
Comptes 62 - Autres Charges extérieures	8 700	0	0	312	**9 012**	**44 213**	**53 225**	144 118	508 000	0	**705 343**
Comptes 63 - Impôts et taxes	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	150 000	0	0	**150 000**
Comptes 64 - Charges du personnel	65 062	0	0	0	**65 062**	**471 561**	**536 623**	1 157 237	255 090	0	**1 948 950**
Comptes 65 - Activités	1 187 819	0	17 431	65 500	**1 270 750**	**1 258 741**	**2 529 491**	1 000	0	0	**2 530 491**
Comptes 67 - Charges exceptionnelles	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	5 500	0	0	**5 500**
Comptes 68 - Dotations et amortissements	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	5 000	0	0	**5 000**
Total Dépenses	**1 296 081**	**0**	**17 431**	**65 812**	**1 379 324**	**1 799 915**	**3 179 239**	**1 727 953**	**861 090**	**0**	**5 768 283**
Subventions											
Cptes 741 Subv Etat	1 231 029	0	0	0	**1 231 029**	**699 109**	**1 930 137**	0	0	0	**1 930 137**
Cptes 746 Subv Ets Publics	0	0	0	0	**0**	**106 000**	**106 000**	0	0	0	**106 000**
Cptes 748 Autres Subv	20 000	0	0	0	**20 000**	**856 803**	**876 803**	1 903	1 250	0	**879 956**
Frais Admin/Subvention	**-181 869**	**0**	**0**	**0**	**-181 869**	**-86 310**	**-268 179**	**268 179**	**0**	0	**0**
Autres Ressources											
Cptes 756 Cotisations Adhérents	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	206 220	0	0	**206 220**
Legs	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	95 303	0	0	**95 303**
Cptes 754 Collecte Affectée	225	0	0	81 914	**82 139**	**200 000**	**282 139**	0	0	2 180 000	**2 462 139**
Collectes Générales	251 909	0	19 368	0	**271 277**	**44 494**	**315 771**	0	0	0	**0**
Frais Admin/Collecte	**-25 213**	**0**	**-1 937**	**-8 191**	**-35 342**	**-24 449**	**-59 791**	246 214	**0**	-186 423	**0**
Frais recherche fonds	**0**	0	0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**859 840**	-760 000	**99 840**
Cptes 706-708	0	0	0	0	**0**	**0**	**0**	1 000	0	0	**1 000**
Reprises (+) Constitutions (-)	0	0	0	-7 910	**-7 910**	**4 269**	**-3 641**	0	0	0	**-3 641**
Total Ressources	**1 296 080**	**0**	**17 431**	**65 813**	**1 379 324**	**1 799 916**	**3 179 240**	**818 819**	**861 090**	**1 233 577**	**5 776 955**
RESULTAT	0	0	0	0	**0**	**1**	**0**	-909 135	0	1 233 577	**8 672**

Solidarité Laïque

www.solidarite-laique.org
+33 01 45 35 13 13
info@solidarite-laique.org
22 rue Corvisart - 75013 Paris, France.